



# LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

**SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS**

**SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE**

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



E. DUCHEMIN

■ Fin du XIX<sup>e</sup> siècle, début du XX<sup>e</sup>.

## Les chalets d'alpage du col du Glandon

## Beau temps, belles pistes, bonne fréquentation : une saison satisfaisante ?

La saison hivernale, qui s'est achevée le 24 mars soit une semaine plus tôt que l'an passé, a connu deux périodes : celle de Noël a souffert du manque d'enneigement notamment au pied des pistes ; celle des vacances de février a bénéficié au dire des pratiquants « *d'un très bon enneigement avec des pistes superbes et un temps très ensoleillé* ».

La neige a commencé à tomber mi-décembre mais en faible quantité (49 cm sur le mois, mesurés par Michel Donda au Chef-Lieu de Saint-Alban à 1 120 m d'altitude), si bien qu'à l'ouverture, le 22 décembre, le téléski de Rogemont et la piste du bas de l'Ormet (de l'Auberge du Coin à La Pierre) sont restés fermés.

Le téléski de l'Épinette a pu ouvrir grâce à l'apport d'une quinzaine de ca-

culture que nécessaire. Malgré cela, durant les deux semaines de vacances de Noël, le haut du domaine était parfaitement enneigé, et les très bonnes conditions météorologiques ont favorisé la fréquentation de la station.

Les vacances de février ont bénéficié d'un très bon enneigement, résultat des chutes de neige de janvier (128 cm, même source) et de la première moitié de février (85 cm).

Au total cet hiver (en comptant les chutes de mars) il est tombé 3 mètres de neige en hauteur cumulée (même source ; 50 cm de plus environ si on se réfère à des mesures effectuées à Lachal par Jean-Jacques Tronel). L'an dernier il en était tombé 5,50 m.

Hormis une période froide en janvier (avec des températures négatives comprises entre - 8 °C et - 3 °C à Saint-Alban, et un minimum de - 12 °C à Lachal le 25 janvier) l'hiver a été plutôt doux (0°C en moyenne en décembre). Le mois de février a connu un très bel ensoleillement avec des températures légèrement négatives jusqu'au 14 février et comprises entre 1°C et 2 °C ensuite. Toutes les conditions, beau temps et belles pistes, ouverture de la liaison dès 9 h 30, étaient donc réunies pour la pratique du ski, du moins quand les remontées mécaniques fonctionnaient (*lire page 3*)...

Les hébergements étaient pleins (autant qu'on puisse en juger car ni M. Barnay, ni le camping, ni l'office de tourisme de l'Espace Glandon n'ont répondu à nos questions sur la fréquentation des gîtes qu'ils gèrent), et on rencontrait beaucoup de

monde en février sur les routes du pays. L'école de ski de Saint-Colomban a dû recruter un secrétaire (du 9 février au 8 mars) pour « *l'accueil du public, les réservations, les encaissements* ». (Mais

pour certains, « *si la fréquentation a été excellente, les gens ne skiaient pas tous les jours* ».)

Cette bonne fréquentation a permis à l'ÉPIC de réaliser un bon chiffre d'affaires (CA) (plus de 630 000 euros TTC malgré la période de Noël, moins bonne que l'an passé, avec un manque de neige plus préjudiciable que l'an dernier) en nette augmentation par rapport aux précédents. Cependant, limité par une capacité d'hébergement qui n'a pas (ou peu) changé depuis l'an passé, le CA de la saison, aussi bon soit-il, ne devrait pas être de nature à combler le déficit de l'ÉPIC.

Cette question du déficit structurel de la station devrait alimenter la campagne électorale des prochaines élections municipales qui se dérouleront vraisembla-

rant 4 ans, la municipalité propose un projet de commerce au front de neige, puis on le décale d'un an minimum pour raison budgétaire. Après 5 ans de mandat, et rien de concret, on propose maintenant un gros porteur du front de neige à Bellard, nécessaire à moyen terme, mais avec quel financement ? L'ÉPIC du domaine skiable est au bord du gouffre financièrement, 400 000 euros de déficit annuel au minimum, alors que l'exploitation devait être bénéficiaire selon les élus (NDLR : les élus actuels). Après un démarrage chaotique, le domaine (villarin) connaît panne sur panne en pleines vacances scolaires ! »

Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, n'a pas souhaité réagir à ce qu'il considère « *comme de la*



■ La vallée du Glandon vue du sommet de l'Ormet.

M. JOURNOLD

lement au printemps 2020. Une campagne qui, semble-t-il, a déjà débuté sur les réseaux sociaux.

Ainsi, selon Stéphan Pezzani, qui fut conseiller municipal de la commune de Saint-Colomban de 2008 à 2014 (Maurice Bozon, maire) : « *Aucun investissement structurant n'a été fait à ce jour tant sur l'immobilier que sur les équipements touristiques, alors que la promesse à tenir de la municipalité était « de régler les pénalités dues au délégué-exploitant le domaine skiable (NDLR : la Satvac) par de l'investissement touristique »... Rien n'a été fait du*

*polémique » se contentant de répondre : « On travaille », comme il l'a fait cet été à la réunion publique d'information et lors de la cérémonie des vœux à la population (janvier 2019).*

Toutefois, le 22 mars, un conseil municipal a été consacré aux projets municipaux dans le domaine touristique et, au cours de cette séance, quelques précisions ont été apportées par le maire notamment sur le réaménagement du domaine skiable et l'immobilier. (Ces informations sont développées dans un article publié en « *point de vue* », page 4, par Pierre-Yves Bonnivard.)



■ Le sommet de l'Ouillon (2 431 m).

M. JOURNOLD

M. JOURNOLD

## Remontées mécaniques : un nombre préoccupant de pannes

La saison a été perturbée par des pannes qui ont pénalisé les usagers qui reprochent à l'ÉPIC, sur ce point, son manque total de communication.

Le nombre de ces incidents (« *un nombre élevé, pas connu jusqu'à présent* ») soulève la question de l'ancienneté des remontées mécaniques incriminées (téléski de Cuinat, téléski de l'Ormet, télésiège des Charmettes) et de leur maintenance en hors saison.

La plus importante de ces pannes a touché le télésiège des Charmettes qui s'est brutalement arrêté le 15 février vers 13 h 30, une armoire électrique « *s'étant mise en défaut* ». Devant l'impossibilité de redémarrer l'appareil dans des conditions normales de sécurité, la direction de l'ÉPIC, assumée ce jour-là par Simon Cartier-Lange, a décidé à 14 heures d'évacuer les 33 personnes réparties sur 14 sièges du télésiège. Quinze agents de la station, plus six venus en renfort de La Toussuire (ceux du Corbier, également sollicités, n'auraient pas été « libérés » pour participer à cette opération), épaulés par l'hélicoptère du détachement aérien de la gendarmerie de Modane et son équipage, ont été mobilisés pour récupérer les usagers à l'aide de manœuvres de corde (23, par des employés du domaine skiable) ou par hélicoptère (10). Les opérations de secours ont pris fin vers 17 heures.

Le télésiège des Charmettes a été remis en service le lendemain à 9 h 30. (Il a de nouveau été hors service le 16 mars, toute la journée, et le 21 mars...)

Ce télésiège, un appareil 4 places à

Conduire des motoneiges sur les domaines skiables nécessite pour le personnel des stations une formation spécifique. Un stage (reconnu par Domaines skiables de France) dispensant ce type de formation s'est déroulé du 18 au 21 mars à Saint-Colomban sous la direction de Guillaume La-roche. Une dizaine de personnes y ont participé dont Christophe Poirier et Simon Cartier-Lange de l'ÉPIC de Saint-Colomban. Désormais agréés, les participants à ce stage pourront former d'autres personnes dans les stations qui en feront la demande.

pince fixes, date de 1998 et serait l'un des plus raides d'Europe. Il permet de rejoindre les pistes de la combe de Bellard.

Les remontées mécaniques doivent régulièrement subir des révisions complètes (dites grandes révisions). Celle du télésiège du col de Bellard a été faite l'automne dernier. Cette année ce serait le tour du télésiège de l'Ormet – inauguré en février 1989 – et l'an prochain celui du télésiège des Charmettes. Suite à ces pannes une vingtaine de réclamations seraient parvenues à l'ÉPIC qui n'aurait accepté aucune procédure de remboursement.

L'installation de production de neige artificielle a elle aussi connu des pannes qui ont été préjudiciable à l'ouverture de la station.

Autre point noir : les aires de stationnement, insuffisantes pendant les congés scolaires sur le front de neige. « *Ne faudrait-il pas tracer des places au sol, en épi, partout où c'est possible, pour optimiser le rangement des voitures ?* » Il est en tout cas urgent de faire aboutir le projet d'un parking en Pouchet.

Il y a eu toujours autant d'attente aux caisses durant les périodes de fortes fréquentations. « *Peut-être faudrait-il une caisse dédiée aux clients qui commandent leur forfait sur Internet (démarche qui se passe bien) et doivent juste le retirer le jour de leur arrivée en station. Ils pourraient le faire sans attendre.* » Autre remarque : seuls 80 % des forfaits des autres stations de Maurienne sont lus par le système mains libres en place sur les Sybelles qui est cependant le plus couramment utilisé.

À Saint-Colomban, les nouveaux clients seraient des « clients Sybelles » car le domaine skiable villarin semble trop « restreint » pour des skieurs de bon niveau. (Encore que la piste bleue de l'Ormet soit jugée « *difficile* » par de nombreux skieurs... ) Enfin, le forfait promotion du samedi à 22 euros a été un succès. « *Avec la concurrence qui faisait de même (Saint-François-Longchamp, Albiez, etc.), s'il n'avait pas été proposé on n'aurait eu personne sur les pistes hors vacances scolaires.* »

## Une télécabine pour remplacer le télésiège des Charmettes

Le 22 mars dernier, le conseil municipal de Saint-Colomban a lancé les premières études (« *floristiques et faunistiques* », 17 000 euros) nécessaires et préalables à l'implantation d'un téléporté entre La Pierre et la combe de Bellard.

À cette occasion, Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, a donné des précisions (caractéristiques, coût, échéancier ; lire son point de vue page 4) sur cette installation évoquée depuis quelques années déjà pour remplacer le télésiège des Charmettes, trop lent et désormais souvent en panne. Ce projet a été réactivé en juin dernier suite aux conclusions d'une mission d'études confiée à Savoie stations ingénierie touristique (SSIT) le 22 janvier 2018.

Cette mission comportait trois objectifs



■ La combe de Bellard et les crêtes communes avec La Toussuire. À gauche, le col du Marolay (2 000 m.).

« *préparer un compte d'exploitation prévisionnel sur 5 ans ; proposer un aménagement de la liaison avec les Sybelles et d'une liaison directe avec La Toussuire ; établir le compte d'exploitation prévisionnel avec les liaisons envisagées et les grandes visites (révisions) à venir des remontées mécaniques* ».

Les conclusions de cette étude, présentées aux conseillers municipaux le 29 juin 2018, n'ont pas été rendues publiques. On sait néanmoins que la SSIT recommandait, pour « sauver la station », d'abandonner la gestion du haut du domaine skiable (combe de Bellard) voire de le « *démanteler* », seule façon, selon ces experts, de réduire les frais

de fonctionnement de l'ÉPIC (personnel, gestion et sécurisation des pistes, etc.) afin qu'il retrouve un équilibre financier lui permettant de continuer à gérer le bas du domaine skiable (La Pierre, Ormet). Tout cela en attendant qu'un accroissement substantiel du parc immobilier locatif rende viable l'exploitation du domaine dans sa configuration actuelle...

Surpris par la « *radicalité* » de cette proposition, le conseil municipal a décidé de travailler sur un projet alternatif, estimant, pour redresser la situation, qu'il convenait d'abord de réaménager le domaine skiable avec, à très court terme, l'installation d'une télécabine entre La Pierre et la combe Bellard puis, dans un second temps, d'ouvrir une liaison avec La Toussuire par le col du Marolay. Pour un coût (engins, installation et travaux de pistes) compris entre 21 et 24 millions d'euros...

C'est le premier volet de ce programme (« *conçu pour accéder rapidement sur la partie haute, s'affranchir des conditions d'enneigement sur la partie basse et des risques d'avalanches sur la partie intermédiaire* ») qui a été engagé par le conseil municipal. Si son coût a été dévoilé (10 à 12 millions d'euros), rien n'a été dit sur qui le financerait. L'installation de remontées mécaniques n'est pas subventionnée, et il n'est pas courant que le département de la Savoie ou la région Auvergne-Rhône-Alpes participent à ces investissements. La commune ? Mais le 18 août 2018, à la réunion publique d'information, Pierre-Yves Bonnivard a indiqué : « *Si des remontées mécaniques voient le jour, c'est pas nous qui les financerons* »... Cependant, suite à plusieurs exercices avec peu d'investissements et des fonctionnements réduits, les finances communales pourraient retrouver des marges de manœuvre. Cette année l'annuité de la dette serait de 720 000 euros. Toutes choses étant égales par ailleurs, elle devrait décroître dès 2023 pour atteindre quelque 510 000 euros en 2025 et 210 000 euros en 2029. Le téléporté est annoncé pour décembre 2021...

Le second volet du projet municipal (liaison avec La Toussuire) n'est pas nouveau non plus. En 1989, une étude commandée par le Sivav à une société andorrane en avait analysé la faisabilité notamment pour ce qui est des avalanches qui encadrent, nombreuses, « *cette pente en forme de croupe aplatie* » qui conduit de Bellard au col du Marolay. Depuis 2 ou 3 ans (une proposition aurait été faite dans ce sens à la commune de Saint-Colomban) cette liaison intéresse la Soremé (qui exploite le domaine skiable de La Toussuire) qui serait prête aujourd'hui, dit-on, à la financer. Pour certains observateurs, « *la commune de Saint-Colomban devrait même accepter à terme que La Toussuire gère la combe de Bellard en contrepartie d'une subvention qui aiderait l'ÉPIC* »...

Ce réaménagement (dont le second volet reste toutefois hypothétique car repoussé dans le temps) devrait satisfaire tous ceux qui pensent que la collectivité peut supporter une exploitation déficitaire de la station sans lits supplémentaires.



## POINT DE VUE

## ÉPIC de Saint-Colomban : une activité en progression de 67 % en 3 ans

La saison 2018-2019 a connu une fréquentation un peu plus importante que les hivers précédents sur la station. Pour preuve, certaines journées de février au cours desquelles le télésiège des Charmettes a connu des attentes au départ, parfois d'une demi-heure.

Le chiffre d'affaires (CA) aux remontées mécaniques est toujours en progression. Il a été de + 12 % pour l'hiver 2016-2017 par rapport à 2015-2016 (380 000 euros TTC), + 32 % en 2017-2018 par rapport à 2016-2017, et + 13 % au moins en 2018-2019 (634 000 euros TTC au 23 mars) par rapport à 2017-2018. Soit une progression de + 67 % en trois saisons.

Le domaine skiable doit aujourd'hui évoluer et être réaménagé pour accéder plus rapidement sur le haut du domaine et sur les autres secteurs des Sybelles, pour contourner le secteur des Charmettes qui pose des problèmes d'exploitation qui se répercutent sur la clientèle en cas de conditions météorologiques défavorables, et pour répondre à une augmentation de la fréquentation.

C'est ainsi qu'un projet de téléporté, qui est porté depuis plusieurs années, avance maintenant depuis un an à grands pas. Ce téléporté sera de type télécabine (pour répondre aux contraintes techniques) du front de neige de La Pierre jusqu'en Bellard dans le secteur du départ du téléski de Cuinat, qui sera une nouvelle zone de transfert des skieurs. Il aurait un débit minimal de 1 000 personnes par heure, évolutif, et une trentaine de cabines. La longueur totale de l'appareil sera de 3,1 km pour un dénivelé de 635 mètres et un temps de transfert de moins de 10 minutes. Il pourra être utilisé à la montée et à la descente si besoin. Le coût approximatif est de 12 millions d'euros (frais d'études, construction de l'appareil et garage de stockage). Les premières études faunistiques et floristiques obligatoires ont été décidées en conseil municipal le 22 mars. Compte tenu des délais administratifs on pourrait espérer une mise en service de l'appareil en décembre 2021.

L'implantation de la télécabine sur la zone du front de neige conduit obligatoirement à revoir le permis de construire déposé pour les locaux commerciaux (projet initié en 2015), pour tenir compte de la place nécessaire aux deux constructions. Les travaux pourraient démarquer fin 2020 ou printemps 2021.

La commune travaille aussi sur l'optimisation des hébergements touristiques existants dont elle est propriétaire. Ainsi, la résidence de La Perrière, sous-exploitée depuis plusieurs années, a-t-elle été attribuée le 22 mars par le conseil municipal à la société gestionnaire Olydéo pour 9 ans.

Dans cette affaire, la commune va engager elle-même les travaux de rénovation nécessaires pour adapter la résidence à la clientèle actuelle (travaux de rénovation et mobiliers pour un investissement maximal de 1 million d'euros HT dont 180 000 euros de subvention régionale dans le cadre du deuxième plan montagne). Le loyer minimal garanti par le gestionnaire sera de 70 000 euros à partir de la deuxième année, ce qui couvrira les charges (remboursement de l'emprunt pour les travaux et taxes foncières). À ce jour, le loyer de La Perrière est de 2 500 euros annuel et la taxe foncière est à la charge de la commune (environ 17 000 euros). Le nouveau gestionnaire réservera une partie de son CA au maintien qualitatif de la résidence.

Une rupture anticipée de la délégation de service public pour les gîtes de groupe et une partie des gîtes communaux a été décidée par le conseil municipal le 22 mars. Un appel à candidatures sera lancé dans l'objectif d'améliorer le remplissage en saison et hors saison, avec une clientèle adaptée à Saint-Colomban car la commune, et plus généralement la vallée des Villards, bénéficient d'atouts touristiques considérables qui ne doivent pas se limiter à seulement une ou deux périodes de l'année.

C'est dans ce cap que la commune a adhéré au dispositif Affiniski qui peut faire bénéficier de ses conseils les propriétaires de meublés de Saint-Colomban.

Ce travail sur le remplissage des hébergements déjà existants devrait permettre de continuer à augmenter le CA des remontées mécaniques et ainsi de faire diminuer la part de la commune dans le fonctionnement de l'ÉPIC. À échéance de 3 ou 4 ans, et dans les conditions actuelles (sans téléporté et sans constructions nouvelles de lits), l'ÉPIC pourrait atteindre son « petit équilibre ».

**Pierre-Yves Bonnivard (\*)**

(\*) Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, est président de l'ÉPIC de Saint-Colomban.

## ■ BRÈVE

► SÉCURITÉ ET SECOURS SUR LES PISTES. Depuis le 25 janvier 2019, Pierre-Yves Bonnivard est le délégué suppléant de l'Association nationale des maires des stations de montagne au conseil fédéral de la Fédération nationale de la sécurité et des secours sur les domaines skiables. Créée en 2010, cette fédération est présidée par André Plaisance maire de Les Belleville (stations Les Menuires et Val Thorens). Le 1<sup>er</sup> février dernier, en concertation avec la direction et les artificiers de la station de Saint-Colomban, Pierre-Yves Bonnivard a pris un arrêté municipal interdisant, sur le domaine skiable de la commune, l'utilisation du système de déclenchement d'avalanches Nonel (« Nonel » est l'abréviation de « non électrique ») mis en cause dans le décès de deux pisteurs secouristes, le 13 janvier à Morillon, et de deux autres, en 2010, à La Toussure. Après cet arrêté, les pisteurs artificiers villarins ont utilisé le système classique de la mèche lente pour déclencher les avalanches.

## ■ CLUB DES SPORTS DES VILLARDS

Le grand prix de ski de Saint-Colomban (mémorial Jean-Noël-Favre-Bonté) a été reporté au 16 février à cause des chutes de neige importantes les jours précédents la date initialement fixée (le 2 février). L'épreuve, un slalom, s'est déroulée en 2 manches tracées sur la piste de l'Ormet. 61 concurrents y ont participé dont 7 du Club des sports des Villards (CSV) qui compte 32 licenciés. De nombreux bénévoles ont pris part au bon déroulement de la journée. Comme l'an dernier, le Club des sports de Saint-François-Longchamp a remporté le challenge Jean-Noël-Favre-Bonté. Le club des sports a eu un week-end chargé car, après l'organisation de la course, il a enchaîné le soir avec la préparation du boudin aux pommes et la cuisson du pain (dans le four communal de Saint-Colomban) pour une vente prévue le lendemain devant la Maison du tourisme. Mais le travail d'équipe a bien fonctionné et cette vente a été un succès. Le 19 février le club a proposé des gaufres sur le front de neige pour le plus grand plaisir des enfants et, le 21 février en nocturne, organisé un slalom où chacun a pu se mesurer avec le chronomètre. Durant les vacances de février, le club a programmé 4 géants en nocturne, tous les jeudis, et 2 ventes de gaufres les mardis des vacances de l'académie de Grenoble.

### RÉSULTATS

• *Dames* (9 classées, 1 abandon, 7 non partantes dont Lili Fanny Bozon, Noémie Favre-Novel et Alissa Favre-Novel du CSV) : 1<sup>re</sup>. Laura Proust, Ski club de Saint-François-Longchamp, 1 min 19 s 56 ; 2<sup>e</sup>. Vanessa Vidal, CS de La Toussuire, 1 min 20 s 52 ; etc.

• *Hommes* (17 classés, 11 abandons dont Vivian Mercier du CSV, disqualifié, et 6 non partants) : 1<sup>er</sup>. Yoann Cananzi, SH de Modane-Val Fréjus, 1 min 15 s 70 ; 2<sup>e</sup>. Mickaël Blanc, Ski club de Saint-François-Longchamp, 1 min 15 s 87 ; 13<sup>e</sup>. Bap-

tiste Darves-Blanc, CSV, 1 min 25 s 78 (…); 16<sup>e</sup>. Sébastien Caba, CSV, 1 min 34 s 58 ; 17<sup>e</sup>. Antoine Martinato, CSV, 1 min 38 s 14.

• *Catégorie U16 mixte* (16 classés, 7 abandons, 3 non partants) : 1<sup>er</sup>. Théo Voutier, Saint-Sorlin, 1 min 20 s 65 ; 2<sup>e</sup>. Mathie Matricone, CS des Karellis, 1 min 22 s 75 (…); 9<sup>e</sup>. Shania Yvroud (première féminine), CS de La Toussuire, 1 min 29 s 79 (…); 11<sup>e</sup>. Anne Favre-Novel, CSV, 1 min 30 s 30 (…); 15<sup>e</sup>. Aurélien Bitz, CSV, 1 min 35 s 04 ; 16<sup>e</sup>. Théo Favre-Tissot, CSV, 1 min 41 s 76.



## Un champion du monde en visite

L'hiver qui vient de se terminer aura vu notre station quelque peu s'« internationaliser ». Avec tout d'abord des Russes qui marquèrent leurs séjours en se lançant, tels des cow-boys intrépides, dans un rodéo en 4X4 sur la neige. Devant leurs assauts répétés, le bas des pistes rendit l'âme. Le directeur de la station lui s'arracha les cheveux devant le désastre...

Plus paisible, beaucoup plus paisible, le Châtelet a accueilli une famille de Bourgoin, 4 couples comprenant des Tahitiens, des Martiniquais, des Espagnols, des Italiens et accessoirement des Français de métropole. Des gars venus pour la plupart des pays chauds mais qui n'avaient pas froid aux yeux. Beaucoup travaillent en France, certains au sein de l'armée française.

Dans le village, ils firent sensation en fabriquant, vêtus d'un short, un igloo dans la neige. Les mômes n'en perdirent pas une miette : à 9 heures du soir ils gambadaient encore dans la neige en riant aux éclats. Quant à l'une des dames venue des îles lointaines, elle exécuta dans la neige, presque tous les jours, des danses de chez elle revêtue d'un simple tee-shirt. Le déhanchement

de la belle faisait oublier le froid ambiant car, eux, le froid ils ne connaissent pas. Et comme ils avaient dans le cœur la même chaleur ce fut une semaine inoubliable durant laquelle ils ne crachèrent pas sur la matouille. Il faut dire qu'elle fut bien arrosée. Sur l'ensemble de la semaine, le foie fit un peu la grimace.

Ce ne fût que le dimanche à la nuit tombée, avec du vague à l'âme, qu'ils prirent la route du retour, et c'est à regret que l'on vit les feux rouges de leurs voitures s'éloigner, puis disparaître dans la nuit.

Enfin, notre station a accueilli un champion du monde, Thibault Crolet, jeune Albertvillois venu passer 2 jours au Châtelet chez son copain Alexandre Pautasso. Thibault Crolet a été champion du monde junior de short track (patinage de vitesse) en relais, avec la France, sur 3 000 mètres, en 2011 à Courmayeur. Il a aussi participé au relais homme à Calgary (Canada), terminant 6<sup>e</sup> de la coupe du monde dans le relais par équipe sur 5 000 mètres (2016-2017). Il fait aujourd'hui partie du staff de l'équipe de France et reviendra, c'est sûr, sur nos pistes.

**Gilbert Pautasso**

## CHASSE

## Aménagement de l'habitat du tétras-lyre

La Fédération départementale des chasseurs de Savoie, en collaboration avec l'ACCA de Saint-Colomban, et l'aide financière de la région Auvergne-Rhône-Alpes, a réalisé cet automne des travaux visant à améliorer les habitats propices au tétras-lyre dont un des facteurs reconnus comme limitant son développement est la fermeture des habitats de reproduction.

Ces travaux (effectués sur les crêtes de Bellard, au-dessus du lieu dit « Le Cirque », en allant vers le col de Bellard) ont permis de broyer 5 hectares de rhododendrons et d'aulnes verts (arcosses), en « mosaïque » afin de conserver des petites zones avec des arcosses. Coût de l'opération : 27 000 euros TTC, la participation de l'ACCA étant de 4 000 euros. Ces travaux seront terminés ce printemps par les chasseurs avec la mise en place des graines d'herbes de montagne. À noter que l'ACCA a également acquis une débroussailleuse forestière pour effectuer du broyage lors des corvées annuelles qu'elle organise.

Au bilan de la saison de chasse, concernant le chevreuil, on relève 1 petit chevreuil prélevé sur 10 attributions sur le massif de Belledonne (Cédric Émieux en Montrond). Sur le massif du Grand Chatelard, 1 petit chevreuil a aussi été prélevé (Gérard Mugnier, aux Oules) sur 5 attributions. Suite au constat dressé par les chasseurs de la forte baisse du nombre de chevreuils (pertes hivernales, prédatations, pertes estivales, parasitages, etc.) la chasse au chevreuil a été fermée fin octobre pour préserver l'avenir.

## ■ BRÈVES

► **PÊCHE.** La saison de pêche est ouverte depuis le 9 mars et jusqu'au 6 octobre (elle court du 1<sup>er</sup> juin au 6 octobre pour les plans d'eau situés au dessus de 1 000 mètres). Aux Villards, les cartes sont en vente à l'office de tourisme de l'Espace Glandon, mais on peut aussi les commander par Internet notamment le week-end en hors saison touristique. Pour la saison, la carte coûte 91 euros (depuis l'an dernier elle est valable sur tout le département). Pour les moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2019, elle est à 20 euros. La carte hebdomadaire (valable 7 jours consécutifs) est à 32 euros et la carte journalière à 13 euros (une remise est accordée pour les pêcheurs déjà titulaires d'une carte départementale saison d'une autre association de pêche). La maille pour les cours d'eau villardins est de 23 cm et le nombre de prises limité à 6 par jour. – (C. Mayoux.)

► **FÊTE DU PAIN.** La prochaine fête du pain (intitulée cette année « Faites du pain aux Villards ») se déroulera le dimanche 4 août et devrait évoluer pour tenter d'enrayer

► **VILLARDS AUTOS73.** Les 8 et 9 juin prochains, cette jeune association, présidée par Damien Tardy, organise aux Villards son 2<sup>e</sup> rassemblement de voitures anciennes.

Pour le cerf, ont été prélevés 6 mâles (dont 2 dans la réserve), 1 d'aguet, 6 femelles (dont une dans la réserve), et 2 faons (dont 1 dans la réserve), soit un total de 15 réalisations sur 26 attributions. Pour le chamois, sur le massif de Belledonne, on compte 45 réalisations sur 53 attributions, et sur le massif du Grand Chatelard 6 réalisations sur 19 attributions.

Dans ce bilan, à noter le prélèvement d'une chèvre de 15 ans, aux Roches, par l'équipe Gaston Émieux ; de 2 femelles de 13 ans, au Tépey et sous le col, par Claude Darves-Blanc ; d'une femelle de 10 ans, aux Roches, par Patrice Rostaing-Troux ; d'un mâle de 11 ans, aux Roches, par Patrick Rostaing-Troux ; d'une femelle de 11 ans, aux Roches, par Cédric Émieux ; d'un mâle de 10 ans, au Tépey, par Christian Bozon-Vialle ; d'un mâle de 10 ans, aux Roches, par Philippe Martin-Cocher.

Sept sangliers ont été tués par les équipes de Clément Girard, Lucas Martin-Cocher, Cédric Émieux (2), Patrice Rostaing-Troux (2), et Claude Darves-Blanc.

À Saint-Alban, 5 cervidés mâles (sur 5 attribués) et 8 femelles (sur 10 attribuées) ont été prélevés sur le territoire de l'ACCA. Trois mâles (sur 3) et 4 femelles (sur 4) l'on été sur les terrains de ONF. Le plan de chasse du chamois a été réalisé avec 17 adultes, 7 éterlous et 8 jeunes (ACCA) et 6 adultes, 3 éterlous et 2 jeunes (ONF). Pour le chevreuil, 6 ont été prélevés (sur 11) sur le territoire de l'ACCA, et 1 (sur 2) sur l'ONF. Enfin on compte au bilan 8 sangliers (ACCA) et 1 tétras-lyre.

## SAINT-COL STATION FLEURIE

## Tous à vos pioches et à vos graines !

« *Mignonnes allons voir si la rose  
Qui ce matin avait déclose...* »

Déjà, il y a fort longtemps, Ronsard célébrait les fleurs.

Les fleurs, depuis plusieurs années, la commune de Saint-Colomban les met à l'honneur grâce à l'excellent travail de l'ex-président de l'association Saint-Col station fleurie, Maurice Bouchet-Flochet, et une poignée de bénévoles. Cette association a maintes fois été primée au concours départemental des villes, villages et maisons fleuris.

Compte tenu de ce savoir-faire qui a permis un fleurissement de belle qualité, le jury départemental a proposé à la commune de Saint-Colomban de tenir d'obtenir le label « 1<sup>re</sup> fleur », c'est à dire de franchir un cap supplémentaire dans le fleurissement public.

C'est un défi que la municipalité a décidé de relever au moment où l'association Saint-Col station fleurie est moribonde et alors que Chantal Bellot-Mauroz, qui s'occupait avec compétence du fleurissement communal, travaille aujourd'hui à Saint-Alban. Mais puisqu'il faut avancer, avançons !

Et d'abord, pourquoi vouloir décrocher ce label ? Tout simplement parce qu'il serait démontré qu'il induirait des retombées touristiques, de nombreuses personnes aimant visiter les sites labellisés durant leurs vacances.

Pour décrocher ce label, le seul fleurissement des hameaux ne suffit pas, ce point n'intervenant que pour 25 % dans la note finale. Il faut donc développer 5 types d'actions nouvelles :

1<sup>er</sup> : mettre en œuvre une démarche de valorisation avec présentation des

motivations de la commune et de sa stratégie d'aménagement paysager, de son fleurissement, de sa gestion. Ce qui nécessite donc un travail de réflexion pour un fleurissement à long terme qui dépasse une simple mise en bacs ou en totems de fleurs.

2<sup>e</sup> : prévoir l'animation et la promotion de la démarche municipale : action avec la population, les touristes, les services municipaux, et les autres gestionnaires de l'espace public. Ce travail collectif serait impulsé par la commune qui s'appuierait pour cela sur les recommandations des spécialistes départementaux.

3<sup>e</sup> : être attentif au patrimoine végétal (arbres, arbustes, plantes grimpantes, pelouses, prairies, couvre-sols) et au fleurissement. Il conviendra de donner une autre ampleur à notre fleurissement traditionnel en introduisant des végétaux qui perdurent.

4<sup>e</sup> : entreprendre une gestion environnementale (action en faveur de la biodiversité et des ressources naturelles) et veiller à la qualité de l'espace public (ce poste comprend entre autres la maîtrise de la publicité et des enseignes, la rénovation des façades, l'effacement des réseaux, l'intégration du mobilier urbain, la qualité de la voirie et des circulations, la propreté, la mise en valeur du patrimoine bâti, les accessibilités, etc.). La commune et chaque particulier devront donc participer à cet effort de mise en valeur de notre patrimoine afin que, d'année en année, notre commune progresse et devienne de plus en plus attrayante.

5<sup>e</sup> : entreprendre une analyse par secteur : entrée de la commune, centre de la commune, quartiers d'habitation, parcs et jardins, jardins à vocations sociale et pédagogique, abords des établissements publics, cimetières, espaces sportifs, zones d'activités, espaces naturels, maillages et coulées vertes, etc.

Comme on le voit cela couvre un large panel et demande aux particuliers mais surtout à la mairie de Saint-Colomban un énorme effort d'entretien et de mise aux normes des chemins, panneaux de signalisation, etc. Le but est de rechercher une harmonisation de tout ce qui se fait sur notre territoire. Un gros effort à faire, mais un effort bien agréable.

Alors, tous à vos pioches et à vos graines et bon fleurissement... C'est à ce prix-là que les roses vous embaumeront du matin au soir. Respirez.

**Gilbert Pautasso (\*)**

(\*) Gilbert Pautasso est adjoint au maire de Saint-Colomban.

La commune de Saint-Colomban recherche des bénévoles, 2 ou 3 personnes par hameau, pour assurer l'arrosoage du fleurissement communal des villages (bacs, totems, etc.).  
S'adresser à la mairie (04-79-56-35-72)

## Coupures de presse (V) : les activités du Ski club du Glandon, tourisme, chasse, cyclisme...

**L'organisation des sports d'hiver villarins, compris ici comme la pratique du ski de compétition encadrée par une association, débute aux Villards le 28 janvier 1912 avec la création de l'Union sportive des Villards qui décide en 1935 l'achat d'un traîneau-ski et d'adhérer à la FFS, à la Fédération de Savoie de ski et au CAF.**

En décembre 1936, cette association éclate et donne naissance au Ski club du Glandon dont le premier président fut Édouard Paret-Dauphin. À la même époque, à Saint-Alban, le curé de la paroisse, Jean-Baptiste Savoie, nouvellement nommé, crée la société Sports d'hiver du Merlet dans laquelle vont s'engager Robert Quézel-Ambrunaz, Camille et Nicolas Darves-Bornoz, Aimé et Narcisse Darves-Blanc, Léon Chaboud, etc. Trois années de suite, de 1937 à 1939, cette société organise des courses en février qui réunissent entre vingt et trente skieurs. Le matin, la descente partait de l'épaule de la montagne du Balais et arrivait au Bessay en passant par le Raclet et la Soujette. L'après-midi se disputait un slalom qui partait des Esserts, dans la combe du Nant, et arrivait dans les Grands Prés.

En consultant la presse de l'époque nous n'avons trouvé aucune mention des activités de cette société dont nous avons retracé l'histoire en 2003 (1). Si ce n'est, une fois, pour indiquer la participation du « Ski club du Merlet » à une course organisée par le Ski club du Glandon.

Ce dernier est davantage présent dans la presse durant cette période. Quelques coupures reproduites ci-contre donnent une idée de ses activités « qui engendrèrent chez les jeunes, un esprit de grande camaraderie » avec l'organisation de courses de ski alpin et de fond qui « se terminaient dans la joie autour d'un quart de vin chaud à l'hôtel Girard avant de se rendre à la distribution des prix de l'Hôtel de la poste » se souvenait Camille Martin-Fardon qui fut l'un des présidents du club (2).

Un club qui ne fut pourtant jamais déclaré statutairement comme le découvrit Jacques Maurino (3) quand les jeunes d'alors souhaitèrent changer sa dénomination pour qu'apparaîsse à nouveau le mot Villards dans le nom de la société qui deviendra, en 1980, le Club des sports des Villards.

Nous avons ajouté quelques « brèves » relatives au tourisme (déjà la fête du col...), à la chasse, à l'industrie locale et aux exploits cyclistes du jeune Charles Favre-Novel...

(1) JACQUELINE DUPENLOUP, Brèves existence de la société Sports d'hiver du Merlet, *Le Petit Villarin* numéro 126 (décembre 2003).

(2) CAMILLE MARTIN-FARDON, Le Ski club du Glandon, *Le Petit Villarin* numéro 7 (mars 1974).

(3) JACQUES MAURINO, Le Ski club du Glandon n'existe plus, *Le Petit Villarin* numéro 33 (septembre 1980).

### SKI CLUB DU GLANDON

#### ► LE PETIT DAUPHINOIS

29 FÉVRIER 1936

Saint-Colomban-des-Villards.

Concours de ski. — Le concours annoncé pour le 23 février a été reporté au 1<sup>er</sup> mars à cause du mauvais temps. La distribution des dossards, pour la course de fond, se fera à 8 h 30 au pont de Lachal où le départ sera donné. Course de descente : premier départ du sommet de l'Ormet à 15 heures. Nous invitons tous les groupements de sports d'hiver de la région à assister nombreux à cette manifestation. M. Jacques Émieux assurera le transport des voyageurs de la gare de Saint-Avre-La Chambre à Saint-Colomban. Il y aura deux départs le matin : à 7 heures et à 9 h 30. Pour le retour, le soir, la correspondance pour les trains montants ou descendants sera assurée.

#### ► LE PETIT DAUPHINOIS

23 DÉCEMBRE 1936

Saint-Colomban-des-Villards.

• Ski club du Glandon. Un concours intersociétaires en vue de la sélection des coureurs qui participeront cette saison aux compétitions régionales aura lieu le dimanche 27 décembre. La course de fond empruntera un itinéraire nouveau, qui permettra au public de suivre, sans se déplacer, une grande partie de la course. La course de descente sera courte, mais spectaculaire. Nous donnerons prochainement des détails. Qu'un nombreux public vienne encourager nos jeunes skieurs.

#### • Sports d'hiver.

L'assemblée générale de la société locale s'est tenue le 12 décembre courant, à la mairie de Saint-Colomban. Après une discussion assez animée, on décida, pour couper court à tout malentendu et éviter les discorde de l'année précédente, de limiter le rayon d'action de la société à la seule commune de Saint-Colomban. La société ainsi réorganisée s'appellera désormais le « Ski

club du Glandon ». Espérons que l'entente scellée lors de la première réunion du nouveau bureau durera au moins toute la saison. Il est fait appel à la bonne volonté de tous, des commerçants en particulier, pour aider les dirigeants dans leur tâche. Le but poursuivi est le lancement de la station de Saint-Colomban pour les sports d'hiver. Il faut oublier les querelles passées et montrer à ceux qui seront les hôtes de Saint-Colomban que les Villarins sont des gens entreprenants et hospitaliers.

#### ► LE PETIT DAUPHINOIS

25 DÉCEMBRE 1936

Saint-Colomban-des-Villards.

• Sous le signe de la bonne humeur. La première collective organisée par le Ski club du Glandon a connu un beau succès. Jamais les pistes de Prarion n'avaient vu évoluer autant de skieurs. Plus d'une cinquantaine de sportifs, habitants de trois communes (*sic*) de la vallée du Glandon avaient fait ce déplacement pour connaître les plus jolis champs de ski des Villards. Les poids lourds sur une neige croûtée n'étaient guère à leur affaire et les « bûches » furent nombreuses. N'importe ! On s'amusa et, au retour, les cafés de Saint-Colomban retrouvèrent une activité dont ils étaient privés depuis de nombreux dimanches. Nous rappelons à tous ceux qui veulent s'amuser, que la prochaine sortie du Ski club du Glandon aura lieu le jour de Noël et nous leur donnons rendez-vous à Bellecombe.

• Ski club du Glandon. — Le concours intersociétaires a lieu dimanche 27 décembre. Départ de la course de fond à 9 heures, sur le champ de foire. Les coureurs monteront à La Perrière pour filer par l'Envers sur Nantchenu, La Pierre, Bon Mollard et revenir sur La Pierre. L'arrivée se fera dans le plan de Nantchenu. À 15 heures, départ de la course de descente au sommet des champs de La Pierre. Arrivée dans le plan de Nantchenu. Spectateurs, venez nombreux ! Vous ne regretterez pas votre déplacement.

#### ► LE PETIT DAUPHINOIS

9 FÉVRIER 1937

Ski club du Glandon.

Au concours de Saint-Jean-d'Arves, dimanche dernier, nous avons eu la satisfaction de voir notre équipe de fond réaliser le meilleur temps avec Camille Darves, E. Bozon, Joseph Martin-Cocher, qui se sont octroyé respectivement les 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, et 6<sup>e</sup> places. Quant à l'épreuve de descente, regrettions le banal accident de notre meilleur représentant J. Martin-Cocher qui a cassé un ski. Malgré tout, belle performance de l'équipe qui mérite nos félicitations. Souhaitons encore de meilleurs résultats aux prochains concours, d'autant plus que nous voyons, avec un grand plaisir, revenir au sein de notre équipe, l'excellent et sympathique coureur qu'est Constantin (*NDLR* : Constant ?) Martin-Cocher.

#### ► LE PETIT DAUPHINOIS

4 MARS 1937

C'est dimanche que se disputera le concours annuel du Ski club du Glandon. La neige, nouvellement tombée, et le froid qui revient laissent espérer un enneigement idéal. La course de fond se disputera le matin sur un circuit de 15 kilomètres dans la haute vallée du Glandon. L'après-midi, course de descente de l'Ormet. Peu la connaissent encore, mais tous seront satisfaits. Elle se déroulera sur un parcours de 2 kilomètres avec 400 mètres de dénivellation. Les nombreuses bosses qui agrémentent la fin de la course débâtragèrent sévèrement les concurrents. Nous rappelons que cette course présente un intérêt tout particulier au point de vue spectaculaire : elle est visible dans son entier de la route nationale, entre Le Martinan et le Chef-Lieu. Le point d'arrivée se trouve d'autre part à 10 minutes à peine du Chef-Lieu. Un challenge sera mis en compétition pour la course de descente. De nombreux prix seront distribués. Les engagements, gratuits, sont reçus par le secrétaire du Ski club du Glandon, à Saint-Colomban. Un service de cars fonctionnera entre la gare de Saint-Avre et Saint-Colomban. Des cars se trouveront en gare de Saint-Avre-La Chambre, à l'arrivée des trains du matin, et assureront la correspondance pour les trains du soir.

#### ► LE PETIT DAUPHINOIS

24 DÉCEMBRE 1937

Saint-Colomban-des-Villards.

Ski club du Glandon. Dimanche à 14 heures, à La Pierre, course de descente. Cette course servira d'éliminatoire en vue des prochains concours régionaux. Que tous les jeunes soient fidèles au rendez-vous.

#### ► LE PETIT DAUPHINOIS

1<sup>ER</sup> JANVIER 1938

Nécrologie. — C'est au milieu d'une assistance très nombreuse, venue de tous



■ Sur la piste de La Pierre (1961-1962), de gauche à droite, assis : Jean-Baptiste Favre-Bonté, Patrice Rostaing-Troux ; debout : Maurice Girard, Joseph Martin-Cocher, Gérard Rostaing-Troux, Christian Martin-Fardon, René Rostaing-Troux, Maurice Rostaing-Troux, Jackie Bozon-Vialle, Edwige Bozon-Vialle, Marie-France Martin-Fardon, Joseph Rostaing-Troux.

(Lire la suite page 7.)

## Coupures de presse

(Suite de la page 6.)

les environs que se déroulèrent les funérailles de M. Camille Girard, hôtelier, mutilé de guerre, conseiller municipal et vice-président du Ski club du Glandon. Assurant depuis de longues années le service postal entre Saint-Avre et Saint-Colomban, le disparu était sympathiquement connu de tout le canton. Sur sa tombe, M. Tardy, maire de Saint-Avre et ami du défunt, prononça un discours d'adieu. Nous renouvelons à sa veuve ainsi qu'à ses trois jeunes enfants, nos condoléances attristées.

### ► LE PETIT DAUPHINOIS

5 JANVIER 1938

C'est le 16 janvier prochain que se déroulera le concours annuel du Ski club du Glandon à Saint-Colomban. Une seule course au programme, la descente de l'Ormet, 2 kilomètres de parcours avec 500 mètres de dénivellation. Les deux challenges remportés l'an dernier par Valloire et Saint-Sorlin-d'Arves seront remis en compétition : celui de la municipalité pour les seniors, celui des commerçants pour les juniors. Nous rappelons que les challenges seront attribués définitivement à la société qui aura gagné trois fois la course consécutivement ou non.

44 s ; 5<sup>e</sup>. Louis Buisson (SCM), 3 min 51 s ; 6<sup>e</sup>. Élysée Rambaud (Valloire), 3 min 52 s ; 8<sup>e</sup>. Bouttaz (SCM), 4 min 20 s ; 9<sup>e</sup>. Constantin (Saint-Sorlin), 4 min 50 s ; 10<sup>e</sup>. Joseph Bozon (SCG), 5 min 55 s ; 11<sup>es</sup>. Henri Novel, P. Magnin, Roger Millieux, Pasquier, Raymond Émieux, Camille Martin-Fardon, Marcel Balmain, Henri Quézel, Mottard.

- *Slalom* : 1<sup>er</sup>. Léon Martin-Cocher (SCG), 2<sup>e</sup>. Bienvenu Augert (SCM).
- *Coupe de la municipalité (seniors)* : Ski club du Glandon devant le SCM.
- *Coupe des commerçants (juniors)* : SCM devant le SCG.

### ► LE PETIT DAUPHINOIS

23 JANVIER 1938

Le concours de Saint-Colomban a eu lieu dimanche (NDLR : le 16 janvier 1938). Sur le vaste couloir de la Maurienne, des vallées secondaires s'ouvrent profondes, à droite et à gauche, où l'activité, à peu près nulle autrefois, en hiver, à cause de la neige, est devenue très grande grâce à elle dès le mois de décembre. L'une de ces vallées, d'accès particulièrement rude est fermée à son extrémité par le col du Glandon ; en son milieu, les maisons d'un village, se resserrent les unes contre



■ De gauche à droite (1952-1954) : Marcel Favre-Bonté, René Favre-Novel, Serge Favre-Bonté, Romain Martin-Cocher, Charles Girard.

### ► LE PETIT DAUPHINOIS

19 JANVIER 1938

Résultats du concours de ski organisé par le Ski club de Glandon (NDLR : le 16 janvier 1938) :

- *Descente de l'Ormet (seniors)* : 1<sup>er</sup>. Camille Bozon (Ski club du Glandon : SCG) : 3 min 03 s ; 2<sup>e</sup>. Léon Martin-Cocher (SCG) : 3 min 17 s ; 3<sup>e</sup>. Joseph Duverney (Ski club mauriennais : SCM) : 3 min 18 s ; 4<sup>e</sup>. Bienvenu Augert (SCM) : 3 min 20 s ; 5<sup>e</sup>. Léon Stéphan (Valloire) : 3 min 24 s ; 6<sup>e</sup>. René Bozon (SCG) : 3 min 42 s ; 7<sup>e</sup>. Ch. Bugnone (Valloire) : 3 min 43 s ; 8<sup>e</sup>. Pierre Favre-Trosson (SCG) : 3 min 51 s ; 9<sup>e</sup>. Louis Rol (Valloire) : 3 min 52 s ; 10<sup>es</sup>. ex æquo Henri Ruaz (Saint-Sorlin-d'Arves) et A. Deléglise (SCM), 3 min 54 s ; 12<sup>es</sup>. Henri Balmain, Arnaud, Aimé Martin-Cocher, Baudret, Colomban Bozon, Bonnavion, Noraz, Ferdinand Truchet, Vincent, Panverne, Émile Bozon, Ch. Truchet, Gauthier, Taravel, Laurent, Bonnivard, Rochette, Didelle.
- *Descente de l'Ormet (juniors)* : 1<sup>er</sup>. Pierre Bozon (SCG) : 3 min 29 s ; 2<sup>e</sup>. Victor Duverney (Valloire) : 3 min 32 s ; 3<sup>e</sup>. Jean-Marie Novel (Saint-Sorlin), 3 min 35 s ; 4<sup>e</sup>. André Augert (SCM), 3 min 39 s ; 5<sup>e</sup>. Henri Bozon (SCG), 3 min

les autres. C'est Saint-Colomban-des-Villards, une pittoresque agglomération savoyarde qui, dimanche, connut les fastes d'un concours de ski, parmi tant d'autres dans les Alpes, organisé par le Ski club du Glandon qui préside avec beaucoup de dévouement M. Édouard Paret. Dès le matin, les concurrents sont nombreux qui, sous le soleil, commencent à gravir les pentes de l'Ormet, fort sévères au début. Renseignements pris, ils sont 61. Ce nombre, seul, montre l'importance qu'ont pris les sports d'hiver dans les vallées de la Maurienne, et l'ardente compétition qui en est la conséquence nous promet une lutte serrée vue aussi la qualité des skieurs engagés. M. Paret installe le chronométrage à l'arrivée. Pendant ce temps, le président de la fédération savoyarde de ski, M. Henri Duverne, gagne le point de départ pour se rendre compte des caractéristiques de la piste et pour assister au passage des concurrents. Très lente, au début, la piste plonge brusquement parmi les vernes, sur les pentes qui dominent le village et cette partie du parcours, la plus spectaculaire, est entièrement visible pour les spectateurs postés près des fanions qui en marquent l'arrivée. Pas de difficulté

majeure, pas de couloir à sens unique ; de larges virages où la manœuvre est toujours possible malgré la raideur générale et malgré les bosses serrées comme des vagues, en travers de la piste. En résumé, beau parcours que dominent les beaux sommets du Puy Gris, de Sembuis et des aiguilles de l'Argentière. On lira d'autre part les résultats de la course (NDLR : ils ont été publiés 4 jours plus tôt, lire ci-dessus), lesquels marquent les progrès entre autres des juniors, progrès que des compétitions plus importantes sur le plan international ont déjà fait ressortir. Le slalom de l'après-midi confirme ses vues et si le mérite des aînés, gagnants des épreuves comme il se doit, est grand, il ne doit pas faire oublier les espoirs que l'on peut donner sans crainte sur les nouvelles générations de skieurs.

## TOURISME

### ► LE PETIT DAUPHINOIS

15 JUIN 1922

Club alpin. Excursion du dimanche 18 juin : Saint-Colomban-des-Villards. Deux modes de transport sont prévus : chemin de fer et autocar.

A) Par chemin de fer. Samedi soir, 20 h 16 : départ de Chambéry P.-L.-M. ; 21 h 55 : arrivée à La Chambre ; départ à pied à Saint-Colomban ; dimanche, 1 heure : arrivée à Saint-Colomban, coucher à l'hôtel ou dans le foin. (La procession de la Fête-Dieu a lieu le matin, vers 10 heures.) ; 14 heures : départ pour Saint-Jean-de-Maurienne par la rive droite du Glandon, Sainte-Marie-de-Cuines et Pontamafrey (5 heures de marche environ) ; 21 h 13 : départ de Saint-Jean-de-Maurienne P.-L.-M. ; 23 h 05 : arrivée à Chambéry.

B) Par autocar. Dimanche, 5 heures : départ colonne des Éléphants ; 8 h 30 : arrivée à Saint-Colomban ; 11 h 30 : déjeuner tiré des sacs ou à l'*Hôtel de la poste* (7 francs vin compris). L'après-midi, promenade vers le col du Glandon ; 18 heures : départ en autocar de Saint-Colomban pour Chambéry ; 21 heures : arrivée à Chambéry. Provisions à verser en s'inscrivant : 6 francs pour le transport en chemin de fer ; 21 francs pour le transport en autocar. S'inscrire chez M. Dardel, libraire sous les Portiques, avant le 16 juin à midi, et indiquer si l'on désire coucher à l'hôtel et y prendre le déjeuner de dimanche 11 h 30.

Nota : deux messes sont dites à Saint-Colomban : l'une à 7 heures, l'autre à 9 h 30, au cours de laquelle se déroule la procession.

### ► LE PETIT DAUPHINOIS

5 JANVIER 1938

La Chambre. — Arrêt d'express. Tous les fervents des sports d'hiver apprendront avec plaisir la décision de la Compagnie P.-L.-M. qui vient d'autoriser l'arrêt de l'express 603 Paris-Modane, en gare de St-Avre-la-Chambre tous les dimanches et jours de fêtes du 1<sup>er</sup> janvier au 24 avril inclus. La Compagnie a ainsi satisfait aux vœux formulés maintes fois par les sociétés sportives du canton, le conseil municipal de La Chambre et le conseil général de Savoie. Nos magnifiques champs de neige de Saint-François – col de la Madeleine, Saint-Colomban-des-Villards – col du Glandon trouveront dans cette nouvelle facilité d'accès un moyen de se faire mieux connaître et de se développer.

## FÊTE DU COL DU GLANDON

### ► LE PETIT DAUPHINOIS

26 AOÛT 1922

Col du Glandon. La fête alpine, favorisée par un temps splendide, la fête du chalet-hôtel du col du Glandon a obtenu un succès sans précédent. Des trois routes qui se croisent au col, les autocars et les autos particulières déversent des flots de visiteurs. D'autres, plus courageux, sont venus en vélo et même à pied. Chacun s'installe où il peut et comme il peut pour écouter le concert donné par la Lyre mauriennaise. Un bal s'improvise et les couples tournaient jusqu'à l'heure du départ. Le lendemain, l'affluence est aussi grande. Félicitons M. et Mme Queyrex, les gérants du chalet-hôtel, d'avoir su organiser une aussi belle fête.

le premier départ ; l'après-midi au Châtelet, slalom, également tracé par les moniteurs : y participeront les meilleurs coureurs de la course de descente. À 18 heures, distribution des prix à la mairie. Un bal clôturera cette belle journée.

### ► LE PETIT DAUPHINOIS

6 FÉVRIER 1939

Concours de ski. Dimanche dernier s'est courue la descente de l'Ormet à Saint-Colomban-des-Villards. Les sociétés de ski : Ski club du Glandon, Ski club mauriennais, Ski club du Merlet, Sports d'hiver La Chambre, St-Jean-d'Arves, Albiez-le-Vieux ont envoyé un grand nombre de coureurs. C'est donc une importante participation qu'a réuni cette belle épreuve.

Le classement de la course de descente fut le suivant : 1<sup>er</sup>. Duverney Joseph (SCM) : 2 min 02 s ; 2<sup>e</sup>. Bouttaz (SCM) : 2 min 12 s ; 3<sup>e</sup>. Bonnivard (SHLC) : 2 min 15 s ; 4<sup>e</sup>. Buisson (SCN) ; 5<sup>e</sup>. Hustache (St-Jean-d'Arves) ; 6<sup>e</sup>. Constantin (Albiez-le-Vieux) ; 7<sup>e</sup>. Bozon Henri ; 8<sup>e</sup>. Bozon Camille ; 9<sup>e</sup>. Bozon Joseph ; 10<sup>e</sup>. Martin-Cocher Constant (tous du Ski club du Glandon).

Au slalom, les résultats furent les suivants : 1<sup>er</sup>. Bozon Camille (SCG) : 34 s ; 2<sup>e</sup>. Bouttaz (SCJ) : 35 s ; 3<sup>e</sup>. Constantin : 36 s ; 4<sup>e</sup>. Arlaud : 38 s. Le SCG s'attribue, à la suite de la descente, la coupe de la municipalité et le SCM celle des commerçants de Saint-Colomban.

(Lire la suite page 8.)

## Coupures de presse

(Suite de la page 7.)

### USINE DE SAINT-ALBAN

#### ► LE JOURNAL DE L'ACÉTYLÈNE ET DES INDUSTRIES QUI S'Y RATTACHENT 17 AOÛT 1902

L'usine de Saint-Alban-des-Villards est située sur la route de La Chambre à Saint-Colomban-des-Villards (Savoie). Son altitude est d'environ 780 mètres. Elle a été installée par M. Payrard, ingénieur-électricien à Grenoble. Les travaux comportent l'utilisation, sous une hauteur de chute de 220 mètres environ, du ruisseau (le Merlet) dont le débit descend à 400 l/s environ, le débit moyen étant de 600 l/s environ. Ce ruisseau est un affluent du Glandon.

La chute du Merlet est obtenue au moyen d'un barrage en maçonnerie placé en travers et, à très peu près, normalement au cours du ruisseau. Un tuyau métallique forme conduite d'eau sous pression et aboutit à l'usine. Ce tuyau a une longueur développée d'environ 860 mètres ; le diamètre intérieur est de 550 millimètres.

Sur le robinet de 600 mm est branché le tuyau collecteur d'une turbine à axe horizontal de 1 500 H. P., construite par M. Fournies, de Lyon, qui actionne un alternateur triphasé, système E. et H. Payrard. Sur le robinet de 170 mm sont branchés deux tuyaux qui aboutissent chacun à une turbine de 25 H. P. Une de ces turbines actionne directement une dynamo à courant continu de 17 kW servant à l'excitation de l'alternateur et à l'éclairage de l'usine, l'autre actionne les appareils de broyage des matières premières ou produits fabriqués. Les fours employés sont du système E. et H. Payrard, dont le rendement en carbure commercial (300 litres de gaz acétylène au kilo à 15 °C, et à 760 mm de pression) est de 3,8 kg par cheval-24 heures, arrêts compris, et

dont la consommation en électrodes est de 70 kilos (déchets compris). Il y a trois fours, un par phase, trois hommes servent à les conduire, dont un chargé de la manœuvre des ascenseurs hydrauliques des électrodes, et les deux autres occupés à charger les fours de matières premières préalablement pulvérisées ou broyées de la grosseur convenable. Ces deux derniers suffisent en même temps pour couler le carbure. La chaux est prise près de Grenoble, à la Buisse (gare de Moirans), mais prochainement on emploiera de la chaux provenant de gisements situés à 2 km de l'usine, quand les fours à chaux en construction seront terminés. Les charbons sont de diverses provenances.

L'usine est en marche depuis le mois d'août 1900.

Robert Guilbert



■ Cette usine, qui était située dans le 1<sup>er</sup> virage en épingle à cheveux en montant (dit depuis « de la vieille usine »), n'a pas fonctionné très longtemps. Le four à chaux était au lieu-dit *le Grand Frêne* (en construction sur la photographie).

### CHASSE

#### ► LE PETIT DAUPHINOIS

2 JANVIER 1936

Depuis quelque temps, des sangliers étaient signalés dans la région. Quatre de ces animaux ayant été aperçus à Saint-Alban-des-Villards, une battue fut organisée. Une dizaine de chasseurs du pays y prirent part. La « traque » réussit à merveille et les sangliers vinrent passer d'abord devant M. Paret, dit Fils, qui, avec maestria, régla définitivement le sort des deux premiers. Les deux autres, remontant le cours du Glandon, vinrent au poste de M. Henri Bozon-Verduraz qui tua le troisième et blessta le quatrième. Ce dernier fut suivi jusqu'à la nuit sans pouvoir être rejoint. En somme, excellente journée qui laissera un souvenir agréable aux chasseurs qui eurent le plaisir de suivre la battue. Disons que ces marcassins atteignent déjà les poids respectables de 35 à 40 kg l'un. Nous adressons toutes nos félicitations au traqueur qui mena l'offensive de main de maître et ne ménagea pas ses longues jambes. Après la battue, nos nemrods ont abondamment fêté leur succès auquel la population a applaudi car on connaît tous les

ravages que causent ces bêtes malfaisantes dans les propriétés de nos montagnards

#### ► LE PETIT DAUPHINOIS

29 JUIN 1936

Échos correctionnels.

Compte rendu de l'audience du samedi 27 juin. Enfin voici le clou de l'audience : une histoire de chasse en temps prohibé à Saint-Colomban-des-Villards. Pour être juste, dans cette affaire, disons qu'un nommé B. P., avait organisé une expédition le 17 mai dernier et qu'il avait emmené avec lui trois amis : tous quatre comparaissent devant le tribunal pour le délit de chasse en temps prohibé. Ils reconnaissent qu'ils étaient armés chacun d'un fusil avec lequel ils ont tiré à la cible sur une casquette. Le Ministère public prononce un réquisitoire modéré. Puis le défenseur, M<sup>e</sup> Brunet, avoué, tâchera d'attirer toute l'indulgence du tribunal sur ses clients qui n'ont pas voulu, jusqu'au bout, reconnaître le délit qui leur était reproché. Le tribunal les a condamnés tous quatre, T. J., B. P., C. A. et E. à la peine de 100 francs d'amende, et prononcé, en outre, la confiscation des armes, dont la valeur est fixée à 300 francs ; ils sont condamnés solidairement aux dépens.

### CYCLISME

#### ► LE PETIT DAUPHINOIS

15 JUIN 1934

Pour la 2<sup>e</sup> fois l'Union vélocipédique mauriennaise organise son Grand prix du Glandon, le 24 juin 1934, jour de la fête locale. Nous ne saurions passer sous silence l'admirable effort fait par notre sympathique société que préside avec tant de dévouement son animateur, M. Laymond, pour développer la pratique de la « petite reine » parmi nos populations montagnardes. Le Grand prix du Glandon s'adresse spécialement aux grimpeurs, c'est une des plus belles épreuves de montagne dans un décor féerique : montée par la vallée des Arves et du col de la Croix-de-Fer descendre par le col du Glandon et la vallée des Villards, parcours d'environ 80 kilomètres. Malgré ses faibles ressources et grâce à la générosité de ses membres bienfaiteurs, la société a doté l'épreuve de 30 prix magnifiques, dont 2 vélos au premier et au second, des prix très intéressants pour les suivants, et des prix spéciaux aux débutants.

#### ► LE PETIT DAUPHINOIS

24 JUIN 1935

C'est dimanche 30 juin que l'Union vélocipédique mauriennaise organise, sur le circuit du Glandon, son 3<sup>e</sup> Grand prix. Le parcours, très intéressant, se déroule dans les plus beaux sites de Maurienne, sur de très bonnes routes en parties goudronnées. La longueur, environ 85 kilomètres, est à la portée de tous : il comporte l'ascension du col de la Croix-de-Fer, à 2 060 mètres d'altitude, et la descente du Glandon. (...) Cette course amène chaque année en Maurienne les as du cyclisme ; en 1933 elle a été gagnée par Noppel, de Thonon ; en 1934 par Bianco, d'Annecy, suivi de Donnet qui avait passé premier au col mais avait crevé dans la descente. Cette année (...) cette course est d'une dotation sans égale pour un aussi petit parcours. (...) Voici la liste des prix : au 1<sup>er</sup>, un vélo touristique avec dérailleur (valeur : 450 francs) ; 2<sup>e</sup>, un complet (valeur : 225 francs) ; 3<sup>e</sup>, une paire de roues et 50 francs ; 4<sup>e</sup>, un dérailleur et 25 francs ; 5<sup>e</sup>, un éclairage électrique ; 6<sup>e</sup>, un dérailleur ; 7<sup>e</sup>, une paire de souliers cycliste ; 8<sup>e</sup>, un chronographe ; 9<sup>e</sup>, 20 francs ; 10<sup>e</sup>, 15 francs. Débutants : au 1<sup>er</sup>, une paire de pneus et 1 paire de chambres à air ; 2<sup>e</sup>, un boyau ; 3<sup>e</sup>, une paire de chambres à air. À la Croix-de-Fer, au 1<sup>er</sup> : 40 francs ; 2<sup>e</sup>, 20 francs ; 3<sup>e</sup>, 10 francs. Débutants, au : 1<sup>er</sup>, 15 francs ; 2<sup>e</sup>, 10 francs. Tous ces prix sont cumulables. De plus, on annonce des primes au passage à Saint-Jean et à Saint-Michel. (...) Le prix d'inscription est de 6 francs par coureur.

#### ► LE PETIT DAUPHINOIS

29 MARS 1937

L'Union vélocipédique mauriennaise (UVM) fut l'apanage de Favre-Novel. L'UVM donnait hier sa première course cycliste de classement de la saison, par un temps maussade au début, et qui se termina par une abondante pluie froide. Elle a permis de nous faire connaître une révélation dans le monde cycliste mauriennais. Le départ est donné à 13 h 48, place de l'hôtel de ville. Malgré la pluie qui gênera beaucoup les cou-

reurs, la foule est nombreuse au départ. Le peloton démarre au signal et de suite il file bon train. Ce n'est qu'à Pontamafrey qu'il commence à s'étirer, sous l'impulsion de Buttard, qui est parti favori. Ce premier démarrage ne réussit pas et au pont de la Madeleine les coureurs sont à nouveau groupés. Saint-Avre est traversé à vive allure par le peloton qui fonce sur Saint-Étienne-de-Cuines où Buttard gagne une prime. Dans la traversée de Sainte-Marie-de-Cuines, Buttard et Favre-Novel se détachent subitement et prennent aussitôt 100 mètres d'avance et, au passage à Saint-Jean-de-Maurienne, ils ont déjà 1 minute d'avance sur le peloton qui suit, emmené par Fucca, Pecchio et Duverney qui font des efforts pour rattraper les fugitifs mais sans succès. À Saint-Julien-de-Maurienne, Buttard gagne la prime ; il est suivi de près par Favre, mais dans la traversée de cette commune Buttard prend 30 mètres d'avance. Favre le rejoindra avant Saint-Michel-de-Maurienne où Buttard enlève encore une prime pendant que Favre s'en adjuge deux autres. Pecchio arrive 3<sup>e</sup> détaché, avec 800 mètres de retard sur les premiers. La pluie redouble d'intensité et les coureurs augmentent leur allure malgré le froid. Signalons que Pommard a été victime de l'éclatement d'un pneu après Saint-Jean-de-Maurienne. Signalons aussi que le jeune Ferrero s'est trompé d'itinéraire à Saint-Jean-de-Maurienne et qu'il a dû abandonner. 1 h 35 après le départ, les deux premiers arrivent à Saint-Jean-de-Maurienne. Dans la montée des Platanes, Buttard et Favre se livrent une lutte sévère. Ce dernier se révèle et dans une belle détente, à 100 mètres de l'arrivée, il se détache et franchit en bon premier la ligne d'arrivée avec 20 mètres d'avance. Favre-Novel, gagnant de la course, est vivement ovationné par une foule nombreuse qui stationnait à l'arrivée, impasible sous la pluie. Mais il fut surtout félicité par ses compatriotes de Saint-Colomban-des-Villards.

Classement : 1<sup>er</sup>. Favre-Novel Charles 95 min (32 km de moyenne) ; 2<sup>e</sup>. Buttard Roger, à 20 mètres ; 3<sup>e</sup>. Pecchio Jean-Baptiste, à 3 min ; 4<sup>e</sup>. Fucca Fortuné, même temps ; 5<sup>e</sup>. Duverney René ; 6<sup>e</sup>. Cometto ; 7<sup>e</sup>. Pommard à 8 min.

► LE PETIT DAUPHINOIS  
13 AVRIL 1937

L'Union vélocipédique mauriennaise faisait courir, dimanche 11 avril, sa deuxième course de classement de la saison, sur l'itinéraire Saint-Jean-de-Maurienne, pont de Saint-Antoine à Modane et retour. Le parcours de 65 kilomètres sera effectué par le gagnant en 1 h 50 min. Le départ est donné à 14 h 30 à quinze coureurs. Ce fut une course sans histoire où quelques-uns des favoris se trouveront handicapés par des accidents matériels, entre autres Buttard, Buisson, Ratel Simon et ils se verront contraints d'abandonner, ce qui fera l'affaire du jeune Favre-Novel, un débutant qui promet et qui vient de gagner sa 2<sup>e</sup> course de la saison par un sprint splendide à l'arrivée où il prit 50 mètres d'avance. Voici l'ordre d'arrivée : 1. Favre-Novel ; 2. Pecchio ; 3. Cometto ; 4. Fucca Fortuné ; 5. Délienne ; 6. Fucca Joseph ; 7. Duverney ; 8. Bordon ; 9. Boissat Louis ; 10. Ferrero O.

## PASTORALISME

## Prédations du loup : des constats enfin partagés

Dans son dernier numéro (mars 2019), l'USAPR rappelle que « *27 ans après le retour du loup en France, notre pays cherche encore un dispositif d'appui aux éleveurs, des modalités d'effauchement des prédateurs, des dispositifs de protection innovants, un protocole d'intervention adapté, où sont et quels sont les troupeaux non protégeables, comment faire pour respecter le code du travail et la vie des gens quand il faut assurer une garde du troupeau 24 heures sur 24. (...) Et pourtant ce n'est pas faute d'avoir expérimenté et testé des dispositifs, créé des observatoires, etc.* »

Pour quels résultats ?

- « *Il y a partout des troupeaux non protégeables ; les mesures de protection échouent quand elles ne sont pas associées à un vrai danger pour le prédateur ; la coexistence des usages (pastoralisme, tourisme, etc.) devient très difficile au sein des territoires où loups, hommes et troupeaux sont présents.* »

• En 2018, selon la DDT, c'est une quarantaine de communes mauriennes (près de 70 % des communes de la vallée) qui ont compté des attaques de loups. Et depuis, de nouveaux secteurs ont été touchés : 16 communes de Tarentaise (vallée des Belleville et des Allues, Pralognan, Bourg-Saint-Maurice, etc.), 4 communes du Beaufortain et Val d'Arly, 3 communes des Huiles, une commune proche du lac du Bourget, sans que la pression ne baisse sur les anciens. Au niveau national, de nouveaux départements sont colonisés.

• Le nombre de victimes des loups reste élevé en France (source ONCFS) : 2016 : 9 932 victimes ; 2017 : 11 936 ; 2018 : 12 515. Le nombre d'attaques progresse sensiblement : 2016 : 2 756 constats ; 2017 : 3 219 ; 2018 : 3 674.

• Le loup coûte cher à la collectivité : en 2018, 24,7 millions d'euros pour les mesures de protection sur 2 624 dossiers d'aide (23 départements, 5 régions) – un peu plus de 3,5 millions d'euros pour les indemnisations – et des coûts directs ou indirects en gestion et gouvernance encore non globalisés (personnels des DDT détachés à temps plein sur ce dossier, par exemple).

Ces faits sont têtus, et grâce au travail persévérant et rigoureux des défenseurs du pastoralisme pour les faire connaître (et, dans cette action, l'USAPR, qui était encore présente le 16 mars à Salon-de-Provence pour une rencontre avec l'Association pastorale des communes de PACA, a pris toute sa place), ces réalités-là finissent par être admises et partagées au-delà des seuls éleveurs, de leurs organisations professionnelles ou de leurs services pastoraux.

Et une autre réalité commence à émerger : le loup n'est plus une espèce menacée. En 2018, le rapport Linnell (produit pour le parlement européen) donnait pour 2016 une estimation de la population de loups dans les pays de

l'UE de 13 000 à 14 000, de 17 000 en incluant des pays géographiquement européens. En France, en 2016, le nombre estimé de loups était de 360. Il est aujourd'hui de 550 et d'autres pays européens voient la population de loups évoluer de la même manière. C'est dire qu'à l'échelle du continent, la vitalité démographique de l'espèce est bonne...

Lors de la réunion du Groupe national loup, le préfet coordonnateur a d'ailleurs soumis à l'assemblée une « *feuille de route post 500 loups* » : « *À la faveur d'une dynamique d'évolution très favorable au cours des deux dernières années, la viabilité démographique de la population de loups sur le territoire français devrait être assurée à la sortie de l'hiver 2018-2019, avec un effectif dépassant 500 individus.* » Et d'envisager un taux de prélèvement qui pourrait atteindre 17 % du nombre de loups recensés soit quelque 80 à 90 bêtes. Du côté de l'USAPR, on rappelle aussi la nécessité d'apporter une aide active aux éleveurs et bergers dans la défense de leurs troupeaux afin d'éloigner les loups des animaux domestiques en leur signifiant clairement le risque vital qu'il y a à s'en approcher.

Cette feuille de route aboutira à un arrêté interministériel en juin, à caractère expérimental, qui sera soumis pour avis du Conseil national de protection de la nature le 25 avril, puis à consultation publique en mai. La nécessité de « *garantir en toute circonstance le droit de défense [des troupeaux] dans de bonnes conditions de sécurité* » apparaît. Une nouvelle zone de gestion, avec dispositif spécifique autorisant le tir de prélèvement simple dans certaines conditions, devrait être créée et notamment « *un cercle zéro* » correspondant aux zones de prédation particulièrement impactées : en France, 50 éleveurs ont concentré 30 % des attaques sur la période 2013-2016 et 195 éleveurs ont représenté 50 % des dommages sur la période 2015-2017. Les éleveurs villarins sont-ils inclus dans ces chiffres-là ? À suivre.

Dans ce qu'ont entendu les maires villarins reçus au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, le 20 février dernier, comme dans les propos du président de la République au Salon de l'agriculture ou lors d'une séance du grand débat à Gréoux-les-Bains, deux tendances commencent à apparaître : contenir le nombre de loups et améliorer la protection des troupeaux. Jacqueline Dupenloup : « *On constate une vraie inflexion dans ce que disent les représentants de l'État. Cependant, la Convention de Berne et la directive habitat classent toujours le loup comme une espèce strictement protégée alors même que la preuve est faite de sa vitalité sur le continent européen. Le tir létal reste dérogatoire alors qu'il devrait être inclus dans les moyens de protection des troupeaux. Il faut, nationalement, une volonté et une action politiques fortes pour l'exprimer dans les instances européennes...*

## L' « ÉCHO DES MONTAGNE »

## Fin juin en Rieuclaret

La fête du col aura lieu samedi 29 et dimanche 30 juin, comme l'an passé dans les alpages de Rieuclaret, aux abords de la retenue et du foyer de Grand Maison.

Elle démarra dès le samedi en début d'après-midi avec une exposition qui devrait être présentée par les chasseurs villarins. La buvette sera assurée ce jour-là par l'Association des amis des Villards et l'association Les Villards, patrimoine et culture qui tiendra également un stand « *de tartines et autres pâtisseries* ». C'est l'Association des amis des Villards (et donc son cuisinier en chef, Jean-Luc Pluyaud) qui préparera le repas « *maison* » du soir qui sera suivi d'une veillée animée par l'accordéoniste Jean-Louis Vidal alias Sylvestre le Ménestrel.

Le lendemain dimanche, on retrouvera sans doute les combats de vaches d'Hérens, un marché de producteurs et d'artisans locaux, un bar à lait, des ateliers de fabrication de faisselle et de crèmes... cosmétiques à base de plantes de montagne, un « *service* » de balades à poney (si le centre équestre de Sainte-Marie-de-Cuines trouve un moyen de locomotion pour les animaux) et un atelier de sculpture animé par Claire Martin-Coche. La buvette et le repas du dimanche (commandé à un traiteur local) seront organisés par le Club des sports des Villards, et le stand « *tartines* » de Patrimoine et culture sera encore ouvert.

Un effort important de signalétique sera fait à partir du col du Glandon

(voie du col de la Croix-de-Fer) et du côté d'Allemond afin d' informer les touristes de passage puisque l'emplacement de la fête est situé à l'écart de la route contrairement aux précédentes éditions (sommet du col du Glandon qui pouvait bénéficier non seulement des touristes de passage mais également des randonneurs qui découvraient les festivités en rejoignant leurs voitures après une balade en montagne).

Le site de Grand Maison dispose d'un point d'eau, contrairement au col du Glandon, d'un grand parking et d'un espace plus grand pour mettre en place chaque animation grâce aux prairies entretenues par le troupeau de Jean-Baptiste Favre-Bonté. C'est avec celui-ci que sera déterminé l'emplacement des structures. Le site offre également plus de souplesse pour l'acheminement (et le stockage) des marchandises et du matériel.

Le budget prévisionnel de la fête est de 14 000 euros provenant du Sivav (1 500 euros) et de la commune de Saint-Colomban. Les communes d'Allemond, Saint-Alban et Vaujany, partenaires de cet événement, préteront du matériel et les services techniques des communes villarines seront mobilisés comme chaque année. Mais la présence de bénévoles sera indispensable et un « *appel d'offres* » sera lancé... La communication (presse, radio, flyers, etc.) sera assurée par Catherine Davoine, référente pour la fête du col depuis sa création en 2012.

Christophe Mayoux



■ Les alpages de Rieuclaret (à gauche : le foyer de Grand Maison).

## ■ BRÈVES

► **BELLEDONNE (VEILLÉE).** La soirée villarine « Veillée en Belledonne » se tiendra à la salle des fêtes de Saint-Colomban le samedi 2 novembre prochain pour ne pas interférer avec la fête du col du Glandon et parce que ce type de soirée se prête mieux à la saison d'automne. Le thème du temps d'échange sera « *Sentiers, chemins, routes et voies... des Villards ; se déplacer, marcher, circuler, dans les montagnes et hameaux villarins, hier et aujourd'hui, pour travailler ou pour respirer...* ». Un sujet auquel les Villarins sont invités à réfléchir dès à présent, rassemblant leurs souvenirs, photos, heures de peine ou envies de balades, à travers villages, prés, alpages, etc., pour les partager à cette soirée. Le repas, proposé à prix coûtant par les Amis des Villards, sera un repas d'automne dont le menu reste à établir comme reste à définir le spectacle de clôture. – (C. Mayoux.)

► **BELLEDONNE (ÉTHYMOLOGIE).** Dans *La Nouvelle revue d'onomastique* (1990, n° 15-16), on lit à l'entrée « Belledonne » : « *Pour l'étymologie de Belledonne, on ne serait retenir une hypothèse où belle serait l'altération de bel, bal-, radical du mot ballon usité en Alsace.* » Une explication métaphorique de Belledonne est vraisemblable. Elle a été recueillie dans la région par l'alpiniste Pierre Dalloz (*La Montagne*, revue mensuelle du CAF, 1923, p. 316) : « *Les ouvriers piémontais qui passaient le col du Glandon, besace au dos, pour venir chercher du travail en Dauphiné, furent frappés, dit-on, par l'aspect singulier du Grand Pic (2 977 m) tel qu'ils l'apercevaient à un coude de la route, près du Rivier. Leur imagination poétique découvrit, dans la forme étrange, l'image d'une vierge noire, telle qu'en taillaient les primitifs dans les blocs de chêne dur, d'une Madone portant sur son sein l'Enfant Jésus, et ils appellèrent la montagne élevée Bella Donna* »...

## Des propositions concrètes

Le 8 mars dernier, dans la salle du club enfants (Saint-Colomban), s'est tenue la session locale du grand débat national en présence de 16 personnes (10 de Saint-Alban dont Jacqueline Dupenloup, maire, et Annie Bordas, conseillère municipale ; aucun élu de la commune de Saint-Colomban n'était présent). Intitulée « Grand débat national de la vallée des Villards », cette réunion était organisée conjointement par l'Association des Villarin et amis de la vallée des Villards et l'association Les Villards, patrimoine et culture.

Quelques-uns des quatre thèmes débattus sur le plan national (la transition écologique, la fiscalité, la démocratie et la citoyenneté, l'organisation de l'État et des services publics) sont revenus dans la discussion. Mais à Saint-Colomban le débat a également porté sur la désertification de la vallée (de la population, des infrastructures et des services publics), une personne ayant même qualifié la vallée de « *friche en expansion rapide* ».

La première partie fut consacrée aux constats :

- École. Sa présence « *est une question de vie et de mort pour les petits villages* ». Elle permet de maintenir une vie à l'année dans une vallée dont la population fluctue fortement au gré des fréquentations touristiques été-hiver (quelques semaines par an). Également souligné comme un atout pour le maintien d'une école, le fait que la vallée soit une voie d'accès au domaine skiable des Sybelles, à seulement 12 km de l'autoroute. Noté comme une faiblesse : le manque d'emplois, particulièrement dans la vallée des Villards mais aussi dans la vallée de la Maurienne ; où travailler quand on vit ici ?

- Pastoralisme. Seule activité agricole encore présente dans la vallée (ovins, vaches laitières, quelques caupins), cette pratique doit faire face aux prédateurs du loup et à des problèmes fonciers pénalisants (indivisions non réglées, biens abandonnés, morcellements importants) qui rendent les opérations d'ouverture de paysage à fin d'installation agricole difficiles.

- Transports. Il n'y a plus de ligne entre les Villards et La Chambre, et la gare de Saint-Avre n'offre plus désormais qu'un service minimum. Jusqu'à quand ?

- Logement. Il manque des logements accessibles qui permettraient d'accueillir des jeunes. Les loyers pratiqués par l'OPAC (immeuble du Comberousse à Saint-Colomban) sont plus élevés que pour des logements comparables dans la vallée de la Maurienne.

- Santé. Avec le vieillissement de la population, l'accès aux soins est un vrai souci (difficultés, sans transport, pour se rendre dans la vallée ou à Saint-Jean-de-Maurienne), et le maintien à domicile des personnes âgées semble de plus en plus compliqué, malgré l'ADMR et la solidarité des voisins.

- Transition écologique. La pollution de l'air ne semble pas un souci aux Villards, mais la fermeture des paysages par déprise agricole observée depuis des années devient préoccupante.

- Communications. Les difficultés récurrentes en téléphonie mobile et Internet sont loin d'être résolues comme on a pu encore le constater durant les vacances de février dernier et ce malgré les évolutions techniques entreprises l'été dernier par les opérateurs de téléphonie...

Après ces constats, ce fut le temps des propositions :

- École : si le seuil de fermeture est atteint, la possibilité existe-t-elle pour les communes de financer tout ou partie du salaire de l'enseignant ? Cette proposition très controversée a soulevé un « débat » dans le débat, en particulier avec Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, directrice d'école primaire à la retraite, qui y est opposée, comme d'autres participants présents, jugeant que l'éducation nationale est une compétence régionale et qu'une école à financement communal devient une école privée. Autre proposition : que l'État fixe le seuil de maintien d'une classe en prenant en compte les contraintes locales.

- Pastoralisme. Deux propositions : lutter « *réellement* » contre le loup prédateur et aider juridiquement les communes pour régler les questions comme les communaux cultifs, les biens sans maître et les indivisions centenaires, « *ce qui serait déjà un vrai pas en avant* ». Sur les questions foncières, d'autres personnes ont évoqué l'utilité d'un remembrement, ce qui peut laisser songeur quand on voit combien l'AFP intercommunale a du mal à fonctionner...

## À revendication nationale, réponse locale ?

L'une des raisons souvent citée à l'origine du mouvement des « gilets jaunes » tient à l' « *exigence de transparence quant à l'action des hommes politiques* ». Une question qui pourrait se décliner aussi dans le contexte villarin et plus particulièrement à Saint-Colomban quand on lit, dans le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février dernier, que le dossier qui a été commandé à Savoie stations ingénierie touristique (SSIT, 23 500 euros HT) pour éclairer la décision des élus dans le choix du gestionnaire des gîtes de La Perrière « *revêt un caractère confidentiel* ». Même rétention d'informations pour le rapport demandé à la SSIT (28 700 euros HT) sur la situation économique et financière de la station de Saint-Colomban, dont les conclusions ont été débattues à huis clos le 29 juin 2018. Ces « *exigences de transparence* », posées sur le plan national, pourraient aisément trouver des solutions locales...

## ÉCOLE

### Le transport scolaire est ouvert au public

L'école compte actuellement 11 élèves : 6 habitent Saint-Alban et 5 Saint-Colomban. Ils seront 9 en septembre prochain (11 en 2020).

Les deux conseils municipaux ont la volonté de maintenir une école dans la vallée pour offrir un accueil aux familles qui voudraient s'installer et pour ne pas mettre les enfants sur une route de montagne 2 fois par jour. Ils ont donc jusqu'alors refusé les propositions de l'administration de l'éducation nationale qui suggère chaque année de descendre les élèves à Cuines et qui, cette année encore, cite l'école des Villards comme étant dans la liste des écoles « *à suivre en fermeture en Savoie* », mais sans qu'une mesure de blocage ou de fermeture ne soit annoncée. Jacqueline Dupenloup : « *Nous nous en tiendrons là tant que cela sera possible et nous espérons bien que notre école pourra trouver un nouvel essor. Le challenge qui nous est fixé c'est 10 élèves en septembre 2020, nous devrions les avoir et notre classe perdurer.* »

Par ailleurs, concernant le transport scolaire, Jacqueline Dupenloup, Philippe Martin Cocher et Pierre-Yves Bonnivard ont rencontré le technicien de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour demander le maintien des deux lignes de car, celle du collège et celle du primaire, celle du collège étant

particulièrement menacée car il n'y a pas 7 enfants (seuil réglementaire). Jacqueline Dupenloup : « *Au prix d'un effort financier des deux communes, environ 10 000 euros au total pour l'année scolaire à partir de septembre 2019, et d'un réaménagement de l'horaire scolaire du primaire, les services devraient être maintenus. Avec une précieuse indication du technicien : contre achat d'un ticket, ce service de car peut être ouvert à la population pour chacun de ses passages. Il faut donc savoir que chacun peut descendre en car avant 8 heures mais aussi à 9 heures, 16 h 45 ou 17 h 30, et monter vers 6 h 45, 7 h 45, 15 h 45 ou 17 heures, tous les jours scolaires.* »

Pour ce qui est de la restauration scolaire, les élus cherchent à faire évoluer la situation vers un fournisseur plus local que la société API qui vient de Domène, par le biais de la 4C sans doute, « *mais si nous trouvions une solution encore plus locale nous en serions très heureux* ».

Enfin, pour finir sur une note sympathique, notons que les écoliers villarin vont partir trois jours sur les rives du lac du Bourget, du 26 au 28 juin, pour des journées « *classe de découverte* » qui marieront biodiversité aquatique et musique, grâce au financement du Sou des écoles de la vallée des Villards.

• Transports. Il faudrait ouvrir sous certaines conditions l'accès des transports scolaires aux habitants (*c'est désormais acquis, lire ci-dessus*) et inciter les communes à organiser le covoiturage. Des propositions intéressantes qui à l'heure d'Internet ne sembleraient pas trop compliquées à mettre en place.

À quand un BlaBlaCar villarin ?

• Logement. Unifier les organismes de logements sociaux avec des tarifs modulés en fonction des difficultés de résidence (éloignement des bassins d'emploi, accès peu aisés, etc.).

• Santé. Maintenir et développer les hôpitaux de proximité (Saint-Jean-de-Maurienne), créer des maisons de santé (l'idée est lancée, portée par la 4C, *lire page 11*), créer dans les communes des logements réservés aux personnes âgées non dépendantes (ce qui éviterait « *l'exil* » des anciens et créerait de l'emploi local) ; transformer le bâtiment G (La Perrière) en foyer logement ; enfin lutter contre les déserts médicaux en obligeant, par exemple, les médecins nouvellement diplômés à s'installer 2 ou 3 ans dans des lieux déficitaires (pratiqué en Grèce).

• Transition écologique. Développer fortement le ferroutage pour diminuer le trafic des poids lourds entre la France et l'Italie ; aider (les personnes à revenus modestes) à acquérir des véhicules moins polluants (par exemple en garantissant des emprunts par l'État) ; aider plus fortement les travaux d'isolation

des bâtiments (et, pour l'État – et les communes ? –, donner l'exemple en isolant ses propres biens).

• Communications. Assurer un accès pour tous au haut débit et la fiabilité des communications par téléphonie mobile. C'est ce à quoi travaillent sans relâche les 2 communes villarinches, et Jacqueline Dupenloup en tête, depuis longtemps... Et il est urgent qu'une solution soit trouvée quand on sait que tous les acteurs de la vie économique locale pâtissent de la situation. Certes, les Villards ne sont pas dans une zone blanche, mais certaines fois on pourrait aisément le croire...

En conclusion, cette réunion a permis de débattre de préoccupations générales même si, chaque fois, elles ont été replacées très concrètement dans le contexte villarin. Trouveront-elles des solutions ?

Dans ses vœux à la population (26 janvier dernier), Jacqueline Dupenloup avait indiqué : « *Tout débat est positif, mais il convient impérativement que l'on puisse répondre aux questions non posées. Et il convient que ce qui sera dit, y compris sur les questions non posées, soient pris en compte. Sans quoi la déception sera grande.* »

**Christophe Mayoux (\*)**

(\*) Ce compte rendu a été rédigé à partir des notes prises par Georges Quézel-Ambrunaz et Danièle Nicol, respectivement, président et vice-présidente de l'Association des amis des Villards

## Échange courtois et constructif

Dans une lettre adressée le 9 mars dernier au maire et aux conseillers municipaux de Saint-Colomban, Georges Favre-Bonté, qui fut de 2008 à 2014 adjoint au maire de cette commune, plus particulièrement en charge des travaux, relève un « manque d'entretien » susceptible de « provoquer des dégâts ou des dégradations de certains ouvrages », à savoir :

« Au plan d'eau (du Clos), le liner est déchiré. Avant la mise en eau (en début de saison, nous faisions remonter les graviers qui protègent le liner). Il est urgent d'intervenir cette année afin de réparer les déchirures (entreprise Moulin-Brignoud). »

« La passerelle de Champ Rey, sur le Glandon : appliquer un produit de protection du bois (nous l'avions fait en 2012). Autre élément à prendre en compte : dégager la neige sur le plancher. L'hiver dernier la hauteur de neige atteignait le sommet des balustrades (1 mètre de hauteur). La sécurité des piétons – adultes et enfants – n'est pas assurée (marche au niveau du haut des balustrades sans garde-corps) et la surcharge du poids de la neige sur les portes porteuses (6 à 8 tonnes) est préoccupante. »

« La place du Chef-Lieu : le terrain de boules est constitué d'un géotextile recouvert de 10 à 15 cm de sable ; or il a été éventré à plusieurs endroits par les engins de déneigement. Il serait bon de sensibiliser chaque année les entreprises à la fragilité de l'ouvrage. »

« Les merlons de terre : les butes en terre qui ceinturent les parkings sont en mauvais état. Le fait de pousser la neige défonce aussi ces édifices (l'intervention d'une pelle mécanique semble suffire à leur remise en état) ; même consigne aux déneigeurs. »

« La sécurité de la traversée du

Chef-Lieu : la plupart des automobilistes ne respectent pas la vitesse de 30 km/h et pour cause, le marquage au sol est inexistant. Ceci concerne les « dents de requins » sur les ralentisseurs, les passages piétons (mairie et devant les hôtels), les lignes qui délimitent les cheminements pour piétons dans la traversée du Chef-Lieu de la cure jusqu'en Barral. C'est le problème à traiter en urgence avant la saison estivale. »

Enfin, il serait judicieux d'étudier avec le TDL la possibilité d'installer des chicanes amovibles avec panneaux de priorité aux entrées amont et aval du Chef-Lieu. »

Dans sa réponse (15 mars), le maire de Saint-Colomban a apporté les informations suivantes :

- concernant le plan d'eau du Clos et le liner, l'entreprise va être contactée ;
- le nécessaire avait été prévu d'être fait après l'hiver pour la passerelle de Champ Rey :
- concernant le Chef-Lieu, les consignes de déneigement ont été données aux entreprises l'année dernière, et les barrières endommagées ont été réparées à leur compte ;
- les merlons de terre abîmés cet hiver seront repris ce printemps comme cela a été fait chaque année ;
- le marquage au sol a déjà été commandé pour être réalisé à une période adaptée ;
- enfin concernant les chicanes, des tests ont été effectués dans les secteurs en question et n'ont pas donné satisfaction. »

Voilà un échange qui montre qu'on peut être à la fois courtois et constructif... Un exemple de comportement pour tous ceux qui ne manqueront pas, dans les prochains mois, de faire connaître le fond de leurs désaccords sur les affaires publiques locales... »

## VŒUX MUNICIPAUX

► SAINT-ALBAN. Dans ses voeux à la population (26 janvier, 11 heures) Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, est revenue sur les événements météorologiques de janvier et février 2018 qui « ont impacté grandement les pistes forestières du Bouchet et du Monthyon et des travaux ont dû être menés. » Sur ce chapitre : « Nous avons créé une portion de voirie sous la mairie, certes pour faciliter le déneigement pour une famille d'habitants permanents, mais aussi parce que les travaux sur le chemin communal étaient techniquement aisés et permettent la mise en valeur du bas du Chef-Lieu, où plusieurs parcelles sont constructibles. » (...) « L'accèsibilité dans nos hameaux, comme dans toutes les communes de montagne, reste un gros souci. Vivre dans la vallée des Villards implique la plupart du temps de se déplacer, avec une voiture, pour aller travailler plus loin que son domicile. L'architecture traditionnelle ne tenait pas compte de ce facteur maintenant déterminant. L'adaptation de notre voirie n'est pas simple et entraîne souvent du mécontentement, parfois complètement fondé, et parfois moins. »

Elle a fait le point de la réhabilitation du bâtiment mairie-gîte qui a pris quelques semaines de retard. « Ce sera, on peut déjà dire c'est, une belle réalisation qui restera utile dans le temps, car les possibilités de reconversion de l'équipement sont réelles. (...) Nous travaillons actuellement pour l'été 2019 à enregistrer les premières réservations, n'hésitez pas à en parler autour de vous ! »

Jacqueline Dupenloup a également évoqué l'adressage : « Les noms des voiries, les numéros sont définis. Ils seront à valider en conseil municipal. (...) Il nous reste un gros tra-

vail : définir l'endroit exact d'implantation des plaques de rue, en choisir le modèle en fonction de nos possibilités budgétaires mais en sachant aussi que nous avons ici à conduire un investissement durable, pour plusieurs décennies. » Concernant les activités du CCAS, elle a souhaité pour 2019 « un noël un peu plus intergénérationnel où nous proposerons aux aînés de venir retirer leur colis le jour où nous remettrons leur livre aux enfants, dans notre mairie réhabilitée. »

► SAINT-COLOMBAN. Dans les siens (26 janvier, 18 heures), Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, a rappelé les travaux effectués en 2018 : « entretiens des voiries, du matériel roulant, des bâtiments, rénovation électrique d'un chalet pour le club des sports, remise en état de la chaufferie du bâtiment de la mairie, chapelle des Roches, rénovation de l'épicerie, engagements des travaux d'enfouissement des réseaux secs à Lachenal, four à pain communal, piste de pump track, mur à l'ancien cimetière, alimentation en eau et en assainissement de propriétaires à La Pierre, Nantchenu, Lachal, Martinan et collecteurs d'eau pluviale, paravalanches du Chef-Lieu, crues du Glandon, ouverture des paysages et coupes de bois ». En 2019 il a indiqué que seraient réalisés « un chemin piétonnier entre le Martinan et le Chef-Lieu, la fin des paravalanches au Chef-Lieu et de l'enfouissement des réseaux secs, des coupes de bois au Chef-Lieu et à Lachal, le départ de la dernière étape du Tour de l'Avenir, le service de transport, Internet et la téléphonie ». Enfin il a évoqué deux dossiers. L'immobilier avec Le Mollaret (« achat de la 3<sup>e</sup> tranche et démolition en 2019 »), les gîtes de Lachenal (« opération blanche qui permet des économies de structure administratives et techniques »), La Perrière (« choix du gestionnaire, rénovation, recettes au niveau des remontées mécaniques entre 75 000 et 100 000 euros »). Pour le domaine skiable, il a renouvelé l'idée d'un téléporté entre La Pierre et Bellard sans dire un mot de son financement... »

Enfin considérant que le « dynamisme d'une commune dépend de l'activité de ses associations et de ses bénévoles », il a souligné « la participation des associations aux différents événements et à l'animation de Saint-Colomban » et remercié tous ceux qui « œuvrent dans l'intérêt collectif de la commune et de la vallée sans compter leur temps ». »

## ■ TRAVAUX DE LA 4C

Séance du 24 janvier 2019

Délégués villarins présents : Jacqueline Dupenloup et Pierre-Yves Bonnivard.

► MAISON DE SANTÉ. D'ici un an, les locaux de l'ancienne gendarmerie de La Chambre (propriété de l'OPAC) seront transformés. À la place des appartements vacants seraient créés 6 ou 7 logements à destination des personnes âgées autonomes (mais pouvant nécessiter des services d'accompagnement : portage de repas, etc.) ainsi qu'une salle commune pour celles-ci. Le rez-de-chaussée, n'étant pas intégré dans ce projet, pourrait permettre l'implantation d'une maison de santé pluridisciplinaire et l'installation progressive de professionnels de santé grâce à une surface modulable et évolutive. Ainsi, l'OPAC reprendrait le bâtiment, assurerait sa transformation et en céderait ensuite une partie à la 4C. Deux médecins et un kinésithérapeute ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour cette initiative.

► BÉNÉVOLES. Jacqueline Dupenloup, au nom des membres de la commission tourisme de la 4C, a réitéré le souhait de recenser les personnes qui pourraient apporter bénévolement leur concours lors de manifestations sur le territoire de l'ex-canton.

► Durant ses congés annuels, l'épicerie du Prin sera fermée du jeudi 28 mars au jeudi 2 mai inclus. Aucune permanence ne sera assurée.

**Ambulances FLAMMIER**  
VSL - TAXIS 4 à 8 places  
73300 Saint-Jean-de-Maurienne  
**04 79 59 80 01**

**Laurent MARTIN-COCHER**  
Chauffage - Sanitaire - Climatisation  
Solaire - Énergies renouvelables  
Ventilation - Vmc  
Le Pont - 73130 St-Colomban  
Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

## SAINT-ALBAN

### Séance du 1<sup>er</sup> mars 2019

Absent : Jean Bijasson (procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz).

Le compte rendu de la réunion du 14 décembre 2018 est adopté.

#### 1 – Forêts communales

Suite à une instruction nationale « Surface + », l'agent de l'Office national des forêts (ONF) en charge de la commune de Saint-Alban a réalisé un recensement des parcelles communales boisées. L'application du régime forestier aux parcelles boisées nouvellement recensées doit être étudiée sous 2 mois. À Saint-Alban, sont concernées 1 544 parcelles de communaux cultifs (biens communaux à jouissance héréditaire, soit 46 ha 96 a 19 ca) et 590 parcelles de communal (soit 316 ha 36 a 40 ca). Ces parcelles sont situées dans le secteur au-dessus du Mont ; dans les zones desservies par la route du Truc et au-dessous de La Frasse ; sur la bordure de la forêt gérée du Replat ; aux alentours de la croix des Charrières et Derrière la Marie ; dans la zone du Balais ; dans celle du Pied des Voûtes, à droite de la RD 927 en descendant. Jacqueline Dupenloup rappelle qu'une procédure de reprise des communaux cultifs a été lancée en 2007 et que cette procédure n'a pas été finalisée. Seuls les biens communaux à jouissance héréditaire de la section A sont passés, au bureau des hypothèques, au compte 04 (nu-propriété de la commune). Il convient donc de vérifier le statut des 1 544 parcelles recensées par l'ONF. Dans ces conditions, le conseil municipal reporte sa décision quant à l'application du régime forestier à ces nouvelles parcelles.

#### 2 – Programme ONF

Le programme d'actions établi par l'ONF pour 2019 dans la forêt communale comprend des travaux d'infrastructure (ouverture des pistes forestières, nettoyage des talus avec épaveuse), et des travaux sylvicoles (26 730 euros HT). Il n'y aura pas de coupe de

bois cette année. Le conseil municipal examinera lors de l'élaboration du budget 2019 la possibilité d'inscrire ou non la totalité de ce programme ONF.

#### 3 – Alpage du Merlet

Le conseil municipal est informé du dossier de réouverture pastorale dans la combe du Merlet (secteur de l'Échaut et Buchedent majoritairement composé de parcelles communales confiées par convention pluriannuelle d'alpage à Françoise Darves-Blanc). Il s'agit de reconquérir de la surface fourragère. La réouverture du milieu permettra une pression de pâturage plus active et plus longue. Le dossier sera présenté au comité de pilotage du plan pastoral du pays de Maurienne 2015-2019. Si l'avis du Syndicat du pays de Maurienne est favorable, la commune devra confirmer, auprès de la direction départementale des territoires, son engagement budgétaire sur cette action subventionnable à 70 %. Le conseil municipal examinera cette question lors de l'élaboration du budget primitif 2019.

#### 4 – Compétence eau et assainissement (4C)

La communauté de communes du canton de La Chambre (4C) propose de s'opposer au transfert des compétences eau potable et assainissement afin d'obtenir un report de ce transfert prévu pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020, car l'harmonisation de l'exercice de ces compétences dans les 12 communes de la 4C ne sera pas réalisée pour cette date. Le conseil municipal s'oppose à ce transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### 5 – Régie de recettes

Le conseil municipal décide de créer une régie de recettes et d'avance auprès du secrétariat de mairie de la commune afin d'encaisser les locations du gîte des Jouvières et de l'espace d'accueil situé en rez-de-jardin du bâtiment de la mairie. Cette régie encaissera (numéraires et/ou chèques bancaires ou postaux) les produits de location des gîtes et paiera les dépenses suivantes (par mandats administratifs et, exceptionnellement, en espèces) : petit mobilier, linge de maison, petit appareillage, décoration intérieure, informations touristiques (dépliants, brochures), service de nettoyage, produits d'entretien. Un fonds de caisse

de 1 000 euros est mis à la disposition du régisseur qui est tenu de verser au receveur principal le montant de l'encaissement dès que celui-ci atteint le maximum autorisé de 1 200 euros et, au minimum, une fois par trimestre. Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant ne percevront pas d'indemnités de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

#### 6 – Fuite d'eau sur domaine privé

Un abonné a été touché par une fuite d'eau entre son compteur et son domicile, sur domaine privé. Le montant de sa facture 2017-2018 s'est élevé à 312,85 € pour 218 m<sup>3</sup> contre une moyenne annuelles jusqu'alors de 40 m<sup>3</sup>. Dans le règlement de l'eau, il est stipulé que l'abonné est responsable des conduites situées sur domaine privé, après le compteur et jusqu'à son domicile. Tenant compte du fait qu'il est difficile de surveiller régulièrement des compteurs placés dans les chambres de vanne, le conseil municipal arrête un geste de solidarité qui sera valable dans tout cas de ce type : en cas de fuite sur le domaine privé, la commune prendra en charge la moitié de l'excédent de consommation constatée entre l'année N et l'année N-1 jusqu'à concurrence de 100 m<sup>3</sup>.

#### 7 – Autorisation d'urbanisme

Deux demandes d'urbanisme sont parvenues en mairie :

- sur la section D (zone A), pour un projet de réhabilitation du chalet d'alpage des Voûtes pour lequel M. Bogman demande une autorisation préfectorale (s'il l'obtient, il devra déposer un permis de construire). Compte tenu de l'intérêt patrimonial de la restauration, l'avis de la commune est favorable, sous réserve expresse qu'elle ne soit en aucune façon tenue d'assurer la desserte du bâtiment, en voirie et réseaux. L'accès, même pédestre, au bien peut être interrompu en période d'enneigement. Un arrêté de servitude administrative est établi en ce sens.
- sur la section O (zone N, parcelle numéro 542, au Plan de l'Aigle), pour un projet (présenté par Yanis Nacef) d'implantation d'une cabane

démontable (20 m<sup>2</sup> maximum), sans connexion aux réseaux eau, assainissement et électricité (toilettes sèches à proximité). Cette cabane bivouac de pleine nature serait proposée à la location de promeneurs ou randonneurs. Elle est accessible par le chemin communal qui part des conteneurs du Bessay et proche de la piste de l'eau. Le conseil municipal émet un avis de principe favorable (sous réserve de la conformité des documents d'urbanisme présentés *in fine* par les intéressés).

#### 8 – Décisions budgétaires

• Suite à une indication erronée des services financiers, les remboursements d'emprunts émis par la commune de Saint-Alban vers les deux communes de l'ex-CCVG n'ont pas été imputés au bon compte. Le conseil municipal adopte une modification budgétaire.

• Pour l'élaboration du budget 2019, une régularisation des inscriptions budgétaires des amortissements, en mettant à jour les inventaires et les tableaux de durée, est en cours. Les équipements relatifs au commerce et à la chaufferie, entraînant une vente de produits, doivent être obligatoirement amortis, ainsi que les réseaux d'eau et d'assainissement. Le conseil municipal valide les durées d'amortissement proposées.

#### 9 – École

En réponse à l'inspecteur d'académie qui suggère un accord de scolarisation avec Saint-Étienne-de-Cuines, les deux maires villarins confirment leur volonté de maintenir l'école aux Villards (*lire page 10*).

#### 10 – Prédation des loups

Les maires des Villards ont été reçus avec les membres du bureau de l'USAPR au ministère de la transition écologique et solidaire et au ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Les constats sont maintenant tellement évidents qu'ils deviennent partagés (*lire page 9*). Le statut de stricte protection des loups doit être modifié mais les instances européennes ne l'envisagent pas à ce jour.

#### 11 – Questions diverses

- Le conseil municipal valide des modifications dans les statuts du Syndicat départemental de l'énergie de la Savoie

## GÎTE DES JOUVIÈRES

Le gîte les Jouvières (récemment rénové) est composé de deux meublés qui ont chacun une capacité d'accueil de 4 à 6 personnes avec des couchages répartis en 2 chambres, un espace à vivre, une cuisine intégrée, local à vélos et local à skis, et accès WIFI gratuit. Pour les groupes de 8 personnes minimum, le rez-de-jardin du bâtiment comprend une salle de détente ou de réunion d'environ 15 places, une cuisine et une salle à manger collectives, etc. Le gîte sera en location à partir du 29 mai aux tarifs suivants : 270 euros la semaine, 40 euros la nuit, 70 euros pour 2 nuits successives et 110 euros pour 3 nuits successives. Contacter la mairie (tél. : 04-79-59-44-67).

(transfert du siège, nombre de communes adhérentes, etc.).

• Dans le cadre du festival Écoute et regarde, la compagnie Daniel Gros va jouer une pièce de théâtre le 26 juillet au Chef-Lieu de Saint-Alban. Pas d'engagement financier de la commune mais il faut assurer l'accueil de la troupe et des spectateurs. L'association Villards Auto 73 reprogramme un circuit de voitures anciennes aux Villards. Un groupe d'artistes de la vallée des Villards propose un parcours d'artistes, les 19 et 20 juillet avec concert en plein air à Saint-Alban le 20 juillet en soirée. Le soutien de la commune à ces deux projets sera examiné avec les autres demandes d'aides des associations villarines.

• Les maires de Saint-Étienne-de-Cuines et de Saint-Alban-des-Villards ont rencontré le nouveau président de la société Nouvelles Énergies Hydrauliques, Didier Jost. Une rencontre a également eu lieu entre les chasseurs de l'ACCA de Saint-Alban, Jacqueline Dupenloup et Céline Martinet sur le projet de la microcentrale. Des réponses seront apportées, au cours de l'étude d'impact sur les incidences éventuelles sur les activités de chasse et les mesures compensatoires qui pourraient être nécessaires.

## OFFRE D'EMPLOI

La commune de Saint-Alban recrute un agent technique territorial saisonnier pour accroissement d'activité (débroussaillage et fleurissement) et remplacement du personnel en congés annuels. Durée : deux mois et demi consécutifs, du 15 juin au 31 août 2019, sur la base de 35 heures par semaine.

## SAINT-COLOMBAN

Séance du  
4 janvier 2019

Absent : Emmanuel Bellot-Mauroz.

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 30 novembre 2018.

## 1 – Finances

Le conseil municipal :

- approuve une décision modificative (pour 11 950 euros) pour tenir compte (investissement) de la hausse du montant des échéances de certains emprunts et (fonctionnement) de dépenses imprévues (« matériel roulant ») ;
- autorise, conformément à la législation en vigueur, le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Ces dépenses correspondent aux factures émises après le 12 décembre 2018, date limite pour les imputer à l'exercice 2018 ;
- regroupe en une même régie de recettes l'ensemble des situations rencontrées (encaissements liés à l'école, aux salles, aux voyages du CCAS et aux produits divers), et nomme Aline Désirest, régisseur titulaire, et Aymeric Perona régisseur adjoint ;
- modifie le bail de location du chalet ONF à Patrick Martin-Fardon (qui n'a pas pris part au vote) : désormais le loyer sera versé chaque trimestre (les 5 février, 5 mai, 5 août et 5 novembre) ;
- attribue une avance de trésorerie (plafonnée à 5 000 euros, remboursable sous un an, et après validation des devis par le conseil municipal) à l'Association foncière pastorale intercommunale (AFPI) qui doit effectuer des travaux d'entretien de parcelles à la place des agriculteurs qui les exploitent. Cette avance concerne des travaux sur des parcelles situées à Saint-Colomban ;
- décide de vendre du bois sur pied au Chef-Lieu (en contrebas du parking du Chef-Lieu, face à la mairie) sur les parcelles communales situées section C n°s 319, 916, 809 et 810. Ces coupes, qui ne présentent aucun risque pour la

stabilité des terrains du secteur si les souches des arbres sont conservées, dégageront la vue sur le domaine skiable et mettront en valeur le tilleul. Les personnes intéressées devront se manifester avant le 31 mai 2019 et exécuter les travaux avant le 31 décembre 2019.

[Entrée en séance d'Arnaud Jansen-Frasse.]

## 2 – Personnel communal

Le conseil municipal :

- suite au licenciement pour insuffisance professionnelle d'un agent du service administratif de la commune, adopte la convention chômage proposée par le Centre de gestion de la Savoie pour accompagner la mairie dans le versement de l'allocation de retour à l'emploi à cet agent ;
- renouvelle l'adhésion de la commune au service de prévention des risques professionnels du Centre de gestion de la Savoie (pour trois ans, 120 euros par an) ;
- approuve la modification des plafonds annuels du RIFSEEP (régime indemnitaire des fonctionnaires) instauré par le conseil municipal le 7 septembre 2018 pour les services techniques, soit : 7 000 euros (au lieu de 4 000 euros) pour l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et 3 000 euros (au lieu de 1 000 euros) pour le CIA (complément indemnitaire annuel, dont le montant est modulable selon l'engagement professionnel des agents et permet de suivre la carrière de ces derniers).

## 3 – Parking de Lachal

Le conseil municipal approuve l'accord qui entérine le retour des terrains concernés à leur vocation initiale de parking communal (*lire page 15*). Cet accord stipule que chaque partie supportera les frais qu'il a engagés, M<sup>e</sup> Canta, notaire à Saint-Jean-de-Maurienne, supportant ceux relatifs aux actes liés à la procédure.

## 4 – Convention

« athlète de haut niveau » Le conseil municipal approuve une convention avec Corentin Girard, skieur du Club des sports des Villards et du pôle France (Albertville). Le coût annuel pour sa famille est compris entre 12 000 et 15 000 euros. La commune propose de prendre en charge 50 % de ce coût dans la limite de 5 000 euros par an sur pré-

sentation des factures du comité de ski de Savoie uniquement. De plus, pour sa première affectation (de moniteur), Corentin Girard devra enseigner deux ans à Saint-Colomban.

## 5 – Nettoyage des locaux communaux

Le conseil municipal attribue le lot n°1 du nettoyage des locaux communaux à la société BEB Nettoyage (seule candidate). Le lot n°2 n'ayant pas recueilli de candidature, il a été attribué par le biais d'une convention. Deux candidats se sont alors déclarés : la société BEB Nettoyage et la société À la Croisée des chemins. La société BEB Nettoyage a été retenue (tarifs plus compétitifs).

## 6 – Chemin piétonnier

Le conseil municipal décide de solliciter l'Établissement public foncier local de Savoie pour une mission d'accompagnement dans l'achat des terrains nécessaires au projet (financé par le Sivav) d'un chemin piétonnier, entre la route de Fremezan et le boulodrome de Martinan, en amont de (et parallèlement à) la RD 927.

## 7 – Compétence eau et assainissement (4C)

Le transfert de la compétence eau et assainissement aux communautés de communes doit intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Mais un amendement voté par le Sénat permet de refuser ce transfert en délibérant avant le 30 juin 2019. Ce refus s'appliquera si 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population intercommunale s'opposent à ce transfert. Patrick Martin-Fardon demande pourquoi un revirement suite au vote de ce transfert il y a deux ans. Réponse : à l'époque le transfert était obligatoire et l'amendement du Sénat est récent (automne 2018). Finalement, le conseil municipal refuse ce transfert.

## 8 – Questions diverses

- Fête du col (*lire page 9*).
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la commune comptait 155 habitants.
- Un endroit doit être trouvé aux Villards pour implanter un pylône relais (téléphonie).
- En raison de la neige et des délais de réalisation courts, les travaux sur les paravalanches de Fremezan (sur la partie haute, par l'ONF) ne sont pas terminés tandis que ceux sur la partie basse (par la commune) le sont. Pour ces travaux la commune a obtenu une subvention

## ■ BRÈVES

► ESPACE GLANDON. En 2018, l'office de tourisme (OT) de l'Espace Glandon a dégagé un excédent de 22 883 euros (151 660,25 € de dépenses pour 174 543,42 de recettes) dû en partie au fait que suite au changement de sa forme juridique, le prélèvement de certaines taxes a été reporté sur le budget 2019. Celui-ci, prévisionnel, s'équilibre en recettes et dépenses à 193 000 euros. En dépenses on relève 20 600 euros (11 % des dépenses) pour les animations, 25 250 euros (13 %) pour la communication (notamment la refonte du site Internet), et 113 650 euros (59 %) pour les charges de personnels (avec le renforcement de l'équipe existante sur la saison estivale avec l'embauche d'une personne supplémentaire durant 2 mois). Les recettes bénéficient d'une subvention de la 4C de 155 000 euros.

► ESPACE GLANDON (BIS). Suite au changement de son statut juridique, l'OT va devoir mettre à jour son règlement intérieur. Patricia Valcke, membre du comité de direction, a proposé qu'à cette occasion soit rédigé un document récapitulant tout ce que l'OT peut faire pour le compte des associations adhérentes de l'office de tourisme.

départementale de 17 925 euros (15 % des travaux).

• Le comité de massif a approuvé les tarifs des forfaits Sybelles 2019-2020. Le maire fait part de difficultés entre la mairie de Saint-Sorlin et la Samso dues aux augmentations des tarifs stations pour les aligner sur les tarifs Sybelles.

• Le SPM ne financera plus le transport scolaire à la rentrée 2019 si les effectifs sont inférieurs à 7 élèves pour l'école primaire et pour le collège (*lire page 10*). Il faudra trouver des alternatives en fonction du taux de participation du SPM.

• Un éboulement a endommagé le chemin de Prerond (rive droite du Glandon) en Bellecombe (*lire page 15*). L'information a été transmise au RTM de Savoie. Sur intervention de Cédric Émieux qui pense que cela relève de la compétence Gémapi, ces services seront avertis de leur rôle et de leurs responsabilités dans le suivi des risques liés aux rivières et aux torrents. Concernant la retenue de Lachal, les conclusions d'une étude sur l'évolution du lit du Glandon, commandée après les crues de l'été 2017, ont été présentées le 10 décembre 2018. Sur demande de la préfecture, cette étude est à compléter avant fin mars 2019 (*lire page 15*). Suite à une question de Gilbert Pautasso il est indiqué que la situation du Glandon en aval de la retenue a été soulevée par la commune à la réunion du 10 décembre 2018.

• Des acheteurs potentiels ont visité la maison Girard-Buttaz. Selon Gilbert Pautasso, le prix de la maison est élevé car des travaux sont nécessaires et les places de parking sont problématiques. Réponse : selon le projet des acheteurs, la réalisation des places de parking sera obligatoire et déterminée dans le permis de construire.

• Suite à une réunion sur le fleurissement en présence d'Agate (ex-Asadac) le 17 dé-

cembre 2018, Philippe Martin-Cocher demande au conseil municipal sa position quant à l'obtention du label « 1<sup>re</sup> fleur » qui dépasse le simple cadre du fleurissement et mettra en lien l'ensemble des acteurs de la commune (*lire page 5*). Marcel Malburet propose de s'entourer d'un spécialiste du fleurissement (les stagiaires du bocage par exemple). Philippe Martin-Cocher précise que le mobilier urbain compte pour une part importante dans la note.

• Brigitte Maurino fait part au conseil des problèmes électriques rencontrés avec la ligne souterraine qui alimente l'exploitation d'Adrien Maurino à Valmaure. Elle demande aux prestataires du déneigement une attention particulière sur ce secteur puisque, provisoirement jusqu'au printemps, l'alimentation est aérienne. Elle souhaite également connaître l'emplacement des parcelles de l'AFPI sur Saint-Colomban. Réponse : au-dessus de Lachenal (GAEC de la fia) et en-dessous de Lachenal (Joris Bonnivard, ancien lot de Thierry Martin-Cocher). Elle souligne les difficultés, voire l'impossibilité, à avoir des informations sur ce qui se passe dans cette association. Le maire répond que les plans des zones sont publics et consultables en mairie. Elle souhaite aussi connaître l'état d'avancement des négociations avec Alexandre Maulin depuis le conseil municipal du 12 octobre 2018. Réponse : la commune attend toujours une proposition de la Satvac.

• Jean-Jacques Tronel signale le cas d'un sanglier apprivoisé en liberté à Lachal. Il est dans une écurie et pose des problèmes à l'extérieur. Il demande si des mesures seront prises. Réponse : l'information a été plusieurs fois passée aux intéressés ; ce cas doit être traité par les services de l'État.

(*Lire la suite page 14.*)

VERNIER Frères  
• Génie Civil  
• Travaux en montagne  
• Montages et réparations  
remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44  
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

**ALP-SOL**  
Société Jean-Claude Martin-Cocher  
Revêtements de Sols  
5, rue des Alouettes  
74000 Annecy Tél. 04 50 57 12 05

## Comptes rendus des conseils

### Saint-Colomban

(Suite de la page 13.)

#### Séance du 1<sup>er</sup> février 2019

Absent: Emmanuel Bellot-Mauroz et Arnaud Jansen-Frasse (procuration à Pierre-Yves Bonnivard). Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du conseil du 4 janvier 2019.

#### 1 – Résidence de La Perrière

Quatre candidats se sont déclarés pour prendre la gestion de la résidence de La Perrière. Les candidatures de Patrick Barnay (actuel gestionnaire) et de Goélia (gestionnaire de la résidence du Mollaret) n'ont pas été jugées suffisamment sérieuses ou précises pour être étudiées, tandis que celles d'Olydéo et d'À la Croisée des chemins (actuelle gestionnaire de 6 gîtes à Lachenal) ont été retenues. Une réunion prévue le 30 janvier à la sous-préfecture en présence de la direction départementale des finances publiques pour évaluer le potentiel financier des 2 candidats a été reportée à une date ultérieure.

Le conseil municipal est donc invité à faire un choix de principe en attendant les conclusions de cette réunion et/ou de ces services.

Gilbert Pautasso demande à consulter le dossier complet établi par la SSIT qui ne se trouve pas en mairie. Le maire répond qu'il revêt un caractère confidentiel, qu'il est parvenu ce jour-même en mairie, et que les rapports de synthèse ont été transmis aux élus bien en amont. Gilbert Pautasso trouve que cela va trop vite et regrette que les échanges se fassent par courrier électronique notamment pour conserver un historique du dossier. Il souhaite connaître la nature des travaux à faire sur cette résidence. Le maire indique que ces travaux dépendront du gestionnaire retenu et de sa clientèle. C'est la commune qui portera les investissements pour bénéficier du plan montagne de la région Auvergne-Rhône-Alpes et d'une subvention pouvant atteindre 180 000 euros (18 % du mont-

tant des travaux). Il indique que la société À la Croisée des chemins promet un loyer plus élevé (plus de 60 000 euros par an). Patrick Martin-Fardon trouve léger le contenu du dossier de la SSIT. Philippe Martin-Cocher se pose aussi des questions quant à la TVA et au financement du projet. Patrick Martin-Fardon pose la question d'une éventuelle garantie concernant les remontées mécaniques. Il indique également qu'il s'est renseigné sur les deux candidats : il n'a trouvé que peu d'informations sur la société À la Croisée des chemins. Concernant Olydéo, il indique que son taux de remplissage à Saint-Jean-d'Arves est proche de 60 % en janvier 2019. Le maire souhaiterait connaître les retombées économiques annexes et explique que Saint-Colomban fait face à un problème d'attractivité : selon lui, la résidence de La Perrière doit faire partie d'un projet global pour la station. Il explique que la position du conseil municipal est de conserver La Perrière comme bien communal : les travaux ne devront pas faire tomber la résidence dans le domaine public mais bien dans le domaine privé propriété de la commune. Il propose un vote de principe avec comme choix n° 1 À la Croisée des chemins et choix n° 2 Olydéo, et indique qu'il va programmer une rencontre entre chacun des deux candidats et les élus courant février, puis avec la SSIT, pour confirmer ou non ce choix. Gilbert Pautasso et Patrick Martin-Fardon refusant de prendre part au vote, le conseil municipal approuve la proposition du maire (5 voix pour).

#### 2 – Maison Girard-Buttaz

Deux candidats sont acheteurs de la maison de Virginie Girard-Buttaz dont un avait des conditions précises. Hier, ce dernier les a modifiées demandant maintenant d'inclure dans la vente trois parcelles communales (H 657, H 658 et H 659) pour faire des places de parking. Selon la nature et l'ampleur des travaux, l'acheteur pourra obtenir entre 1 et 5 places de parking. Cédric

Émieux alerte ses collègues sur les contraintes du secteur. La question est donc reportée le temps qu'une proposition sans risque d'enclavement et sans problème d'accès pour les voisins soit trouvée.

#### 3 – Questions diverses

Le conseil municipal :

- approuve la nomination d'Améric Perona durant un an comme stagiaire de la fonction publique après sa réussite au concours externe d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>e</sup> classe ;
- alloue une subvention de 100 000 euros à l'ÉPIC en attendant le vote du budget 2019 ;
- approuve la réalisation de la 2<sup>e</sup> tranche des travaux d'enfouissement des réseaux secs à Lachenal qui devrait commencer en mars-avril 2019 ;
- approuve l'adhésion de la commune à l'ANEM pour 2019 (308,22 euros) ;
- verse 4 000 euros sur le budget des gîtes à la demande de la Trésorerie de La Chambre pour clore l'exercice 2018 ;
- est informé que le RTM a rendu deux rapports disponibles en mairie (le 31 août 2018 et le 18 janvier 2019) suite à la crue du Glandon du 5 août dernier. Un troisième rapport est en cours d'élaboration ;
- prend connaissance d'un courrier de Corentin Girard donnant de ses nouvelles sportives. Gilbert Pautasso souligne que ce geste est sympathique de sa part ;
- accorde à l'OT deux séjours comme lots pour 2 animations organisés par l'OT ;
- accepte de prendre en charge 50 % du devis établi par la société Kansoudain (1 969 euros TTC) pour le tournage d'une vidéo promotionnelle sur Saint-Colomban d'environ 3 minutes. Cette promotion a été proposée par Muriel Roemer (directrice de la société À la Croisée des chemins) qui a contacté Rémi Trouillon, réalisateur, En fin de réunion, au sujet de l'électricité de La Perrière, Gilbert Pautasso indique qu'il n'a pas trouvé les exigences de paiement sur le contrat signé avec Patrick Barnay. Selon Philippe Martin-Cocher, ce point a été traité après la signature du contrat, en 2015.
- Patrick Martin-Fardon demande de prévoir le financement de l'entretien du réseau

d'eau de la commune au budget 2019. Il craint une intervention de la police des eaux si des travaux ne sont pas réalisés (réponse : 25 000 euros sont budgétés pour l'entretien des réseaux). Il se montre également inquiet pour l'étanchéité d'une chambre en particulier, aux Roches (réponse : un rendez-vous est programmé au sujet des réseaux d'eau). Marcel Malburet et Philippe Martin-Cocher indiquent que de nombreux travaux préventifs ont été réalisés et qu'il est important de les valoriser sur le cahier prévu à cet effet. Dans le public, Martine Paret-Dauphin souhaite connaître la provenance de la société À la Croisée des chemins (réponse : l'Alsace), et savoir si les acheteurs candidats de la maison Girard-Buttaz sont des vacanciers ou des habitants permanents (réponse : les deux candidats recherchent une résidence secondaire).

Elle réitère sa demande d'extraire de la maison les meubles anciens s'y trouvant (réponse : il faudra certainement faire appel à une société de déménagement).

Jean-Marie Dufour souligne la situation de la maison Virginie Girard-Buttaz : pas de terrain et très enclavée. Il demande de quelle manière se fera l'accès à la maison (réponse : l'accès se fera en amont de la maison), et si le chemin rural du bas peut s'emprunter en voiture (réponse : oui).

Bernard Christin indique avoir été l'intermédiaire entre la commune et la société Olydéo. Il souhaite savoir si le projet de

la société Olydéo a été réellement étudié. Il indique que le choix du futur gestionnaire est un projet à long terme sur neuf ans. Il souhaite connaître la composition du réseau de la société À la Croisée des chemins. Gilbert Pautasso indiquer que la SSIT doit partager les informations du dossier puisqu'un contrat est signé avec la commune. Le maire rappelle que les deux candidatures ont été étudiées et creusées. Le choix du gestionnaire sur cette résidence doit s'intégrer dans le projet global touristique et celui de la station, et avoir le maximum de retombées économiques locales.

Brigitte Maurino indique que d'après des recherches sur Internet, les informations sur À la Croisée des chemins sont faibles et celles sur Olydéo plus fournies. Selon le maire la performance d'une société ne se limite pas à sa seule capacité de communication.

*[Gilbert Pautasso quitte la séance du conseil municipal à 22 h 42.]*

Brigitte Maurino demande ensuite où en est la situation du parking de Lachal (Réponse : le parking est désormais entièrement communal ; lire page 15). Enfin elle s'interroge sur les sanctions possibles envers un conseiller municipal pour absentéisme en remarquant les absences répétées d'Emmanuel Bellot-Mauroz (réponse du maire : des sanctions sont possibles mais Emmanuel Bellot-Mauroz n'étant que conseiller municipal, il n'a pas l'intention d'y avoir recours).

## ■ BRÈVES

► **AUBERGE DU COIN.** Après seulement deux saisons hivernales (et aucune estivale), Wilfried Églafé s'apprête à céder le fonds de commerce de l'Auberge du Coin qu'il avait repris à l'automne 2017. La transaction pourrait être bouclée dans les semaines qui viennent pour permettre aux nouveaux propriétaires de faire la prochaine saison d'été. On ne connaît pas les raisons du départ de M. Églafé.

► **ADRESSAGE.** La dénomination des rues et la numérotation des habitants sont demandées par de plus en plus de services pour améliorer la sécurité (services d'urgence, pompiers etc.), l'efficacité des services (l'acheminement des courriers et des colis, l'aide aux personnes à domicile, Enerdis...), et faciliter le déploiement de la fibre optique. À Saint-Alban c'est Vincent Darves-Blanc, étudiant à l'université de Savoie Mont-Blanc, qui a pris en charge ce dossier. Une commission a été constituée afin de poursuivre et finaliser le travail entrepris. Désormais les noms des voiries et les numéros sont définis et seront à valider en conseil municipal. Il reste à définir l'endroit exact d'implantation des plaques indiquant le nom des rues et d'en choisir le modèle. À Saint-Colomban, la dénomination des rues « serait terminée et la numérotation va être réalisée ».

## ARVAN DÉPANNAGES

Travaux Publics - Maçonnerie  
Location Matériel TP  
Dépannages - Remorquages

06 13 12 42 57

yves.bellot-mauroz@orange.fr  
Route du Plan du Moulin 73530 St-Sorlin d'Arves

## JD TRAVAUX CHARPENTE

JULIEN DONDA

CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE

Le Marttran

73130

SAINT-COLOMBAN DES VILLARDS

Tél : 06.78.39.64.29

julien.donda@wanadoo.fr



MARDI : St-Julien-Montdenis

MERCREDI : Hermillon

JEUDI : Sainte-Marie-de-Cuines

VENDREDI : Epierre

SAMEDI : St-Etienne-de-Cuines

DIM. : St-Rémy-de-Maurienne

Commandes sur simple appel à partir de 17h30

www.larecreapiz.com

## SAVOIE ENCHÈRES

Maitre Jacques LAFAURY

Commissaire Priseur Habilité

Ventes aux Enchères Publiques - Estimations

Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers

Tableaux - Art Alpin- Bijoux

Salle des Ventes, 688 Avenue des Foliaz à 73000 CHAMBERY

Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67

www.savoie-encheres.fr

## ■ BRÈVES

► **PARKING DE LACHAL (FIN).** Le 28 septembre 2012 le conseil municipal de Saint-Colomban autorisait un échange de terrain entre la commune et Séga-lène Coin. Par cet échange, Séga-lène Coin, alors conseillère municipale, souhaitait devenir propriétaire d'une partie de la parcelle communale située à Lachal, cadastrée section T n° 37, pour une superficie de 250 m<sup>2</sup> environ (faisant office de parking communal) en échange d'un ensemble de parcelles de pâture de 2 700 m<sup>2</sup> environ (situées elles dans les crêtes surplombant les chalets d'alpage du Tépey). Le 15 septembre 2015, le tribunal administratif de Grenoble a annulé cet échange au

motif que cette demande avait été débattue, puis adoptée par le conseil municipal alors qu'elle ne figurait pas à l'ordre du jour de la réunion du 28 septembre 2012. Entre temps Séga-lène Coin est devenue propriétaire d'une partie de ce parking. En 2018 la commune de Saint-Colomban a donc saisi le tribunal de grande instance d'Albertville en vue de faire prononcer la nullité de cette vente. Début 2019, cette affaire vient de trouver son épilogue avec la signature d'un « protocole d'accord transactionnel » entre la commune et Séga-lène Coin par lequel cette place de Lachal redevient, dans son intégralité, un parking communal.

► **RD 927.** Le 9 janvier, tôt le matin (vers 4 h 30), un poids lourd venu d'Italie, dont la destination était Paris, s'est engagé, au niveau de Saint-Étienne-de-Cuines, sur la RD 927 en direction du col du Glandon. Le conducteur a sans doute été trompé par les indications de son GPS : après quelques kilomètres, les virages étant trop raides pour les semi-remorques, il a été bloqué après le second virage en épingle à cheveux en montant. Un second poids lourd, roumain, s'est lui aussi engagé. Le premier a tenté de faire demi-tour sur une plate-forme en bordure de route, mais celle-ci étant enneigée, l'ensemble routier a glissé et s'est mis en portefeuille. Durant le remorquage des deux véhicules, l'accès à la vallée des Villards a été impossible et le personnel nécessaire pour faire fonctionner l'ensemble des remontées mécaniques n'a pas pu rejoindre son poste. Le télésiège de Cuinat et les télésièges des Charmettes et de Bellard étaient donc à l'arrêt et la liaison avec les autres stations du domaine des Sybelles fermée. Elle le restera toute la journée. La route a été rouverte à 13 h 15. Suite à cet incident (qui s'est renouvelé le 22 mars...), Pierre-Yves Bonnivard (en concertation avec Jacqueline Dupenloup) a adressé un courrier au président du conseil départemental (15 janvier 2019) pour lui indiquer que, « bien que certains aménagements aient déjà été effectués : panneau de signalisation dans le centre et au sommet de Saint-Étienne-de-Cuines, interdiction de la RD 927 aux poids lourds de plus de 19 tonnes, plate-forme de retournement au niveau du pont de Lachal, etc. », l'installation d'un « moyen de communication et d'information plus efficace pour les usagers en cas de problème sur la RD 927 », comme par exemple « un panneau à messages variables au niveau de Saint-Étienne-de-Cuines. », est nécessaire. Le chargé des routes au département a répondu qu'un programme d'aménagement de la signalisation dans certains secteurs (notamment dans la vallée des Villards) avait été voté, sans donner toutefois une date pour d'éventuels travaux...

► **CRUES DU GLANDON.** Le 10 décembre s'est déroulée à la préfecture de Savoie une réunion durant laquelle ont été présentées les conclusions de l'étude demandée en octobre 2017 à Shéma, société qui exploite la retenue de Lachal, après les crues du 30 juillet et du 8 août 2017. En présence du directeur du cabinet du préfet, des représentants des services administratifs concernés (direction départementale des territoires, RTM, Dreaf Auvergne-Rhône-Alpes), de l'exploitant Shéma, de la commune de Saint-Colomban et du Syndicat du pays de Maurienne (SPM). Des conclusions de cette étude (réalisée par le bureau ISL Ingénierie) auraient été « contestées » parce que n'apportant pas des éléments probants, et les questions du curage et de la modification de l'ouvrage n'auraient pas été étudiées de manière approfondie. Le curage mécanique et l'hydrocurage auraient également été critiqués (réinjection dans le Glandon, impact routier, destination des matériaux non réinjectés, pour le premier, le second estimé peu crédible). Le dispositif de gestion à distance ayant été jugé pas adapté (car pas fiable...), deux solutions sont possibles au moment des crues : soit stocker les alluvions dans la retenue ce qui suppose de la curer complètement après chaque crue ; soit laisser passer la lave ce qui supposerait de modifier l'ouvrage... L'exploitant devrait apporter pour ce printemps des éléments sup-

plémentaires sur ces deux points importants. (Est-ce pour les besoins de cette étude complémentaire que des pelles mécaniques sont arrivées sur le site de la retenue le 14 mars 2019 ?) Sur cette question des crues, la commune de Saint-Colomban a sollicité une rencontre avec le SPM qui depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier exerce la compétence Gémapi et, à ce titre, le « suivi et la prévention des risques ».

► **ÉBOULEMENT.** Un glissement de terrain s'est produit sur le chemin qui conduit du pont de Lachal aux chalets d'alpage de Prerond, en rive droite du Glandon, entre Pré Charmin et le mollard du Rosey, emportant la piste, sur son côté aval, sur une longueur de 12 mètres environ en haut et 22 mètres en bas. Entre 400 et 600 m<sup>3</sup> de terre ont glissé dans le lit du Glandon emportant avec eux les bois présents. Cette piste, qui dessert les alpages mais aussi la prairie et les forêts (utilisée également en raquette en hiver), n'est plus praticable par les véhicules motorisés, ne faisant à cet endroit que 80 cm de large. Ce glissement de terrain se serait produit entre le 1<sup>er</sup> et le 25 décembre 2018. La commune a alerté le service RTM pour préconiser les mesures à mettre en œuvre pour la sécurité des populations (elle est interdite aux piétons) et pour définir les prescriptions techniques permettant la réouverture de la piste et limitant les risques d'embâcle sur le Glandon.

## DISPARITION

### Gaston Maulin, fondateur des Sybelles

« Mon entrée dans la Satvac (NDLR : qui gérait alors les remontées mécaniques du Corbier), tient du concours de circonstances. Je connaissais Le Corbier car les parents de mon épouse y étaient pâtissiers. Durant l'hiver 94-95, la majorité des actionnaires de la Satvac ne voulant pas de la coopération avec la société vosgienne Rémy loisirs a fait appel à moi. À l'époque, j'ai fait l'offre d'apporter 1 ou 2 millions de francs, comme un service à rendre, mais l'accord n'a pas eu lieu. Et j'étais décidé à tout abandonner. La nuit suivante, il est tombé 80 centimètres de neige, et, à mon réveil, j'ai trouvé la station tellement belle que j'ai eu un coup de cœur et que j'ai revu ma position. J'ai alors dit : « J'apporterai ce qu'il faudra mais c'est moi le patron ! » L'accord a été trouvé. »

C'est ainsi que Gaston Maulin, qui est décédé le 11 février dernier à Chambéry à l'âge de 87 ans, racontait au *Petit Villarin* (numéro 110, décembre 1999) le début de ses activités dans le tourisme d'hiver.

Gaston Maulin est né en 1932 à Albertville que ses parents quittent quand il a 4 ans. Jusqu'à l'âge de 24 ans, il est boulanger chez ses parents. Puis il monte une fabrique de cakes à La Tour-du-Pin (Isère) car cette ville lui permet de ne pas payer ce qu'on appelait alors un « pas de porte ». « Tout a bien été pour moi jusque dans les années 1970 où j'ai connu de gros problèmes financiers. » Il avouait garder depuis une « dent contre les banquiers, ils sont inhumaux, il n'y a que le bilan qui compte pour eux ».

Mais Gaston Maulin se relève : « En 1976, j'ai donc dû tout recommencer de zéro pour la deuxième fois de ma vie. C'est ainsi que, par la suite, j'ai recréé une usine de chocolat, Le Cheval Blanc, toujours à La Tour-du-Pin, puis racheté d'autres fabriques, à Bordeaux, à Nyons, etc. À l'époque, nous produisions 80 tonnes de chocolat par jour ! Puis, j'ai vendu cette usine ce qui m'a permis de me lancer dans d'autres activités. »

Au début des années 90, les stations de Saint-Sorlin-d'Arves et (dans une moindre mesure) du Corbier sont en grosses difficultés financières. Gaston Maulin dira même : « Lorsque je suis rentré au Corbier, la vallée des Arves était en train de mourir. » La Satvac qui gère le domaine skiable du Corbier fait alors appel à Rémy loisirs, tandis que des socioprofessionnels de la station sollicitent Gaston Maulin.

Le 23 octobre 1994, le conseil d'administration de la Satvac lance une consultation auprès de ses actionnaires (ils sont 95) pour connaître leurs inten-

tions concernant la proposition de rachat de M. Rémy. Les avis sont partagés 50-50. Après de nombreuses réunions et rencontres, le 4 mars 1995, des opposants à ce repreneur, menés par M. Taravel, créent la Société de développement et de modernisation Arves-Corbier (SDMAC) dont M. Maulin est l'actionnaire majoritaire. Cette société présente à la Satvac une contre-proposition. Elle est repoussée. Mais le 23 mars, après une ultime rencontre entre MM. Maulin et Rémy, à l'initiative de M. Guérin, promoteur au Corbier, M. Rémy retire son offre.

À la suite de ce retrait, 11 membres du conseil d'administration de la Satvac démissionnent. Les quatre administrateurs restés en place cooptent 6 membres et M. Maulin est élu comme directeur en remplacement de Daniel Darves, également démissionnaire, qui rejoindra Saint-François-Longchamp dont les remontées mécaniques ont été reprises par M. Rémy...

Trois ans plus tard, Gaston Maulin crée la Samso et, en août 1998, reprend les remontées mécaniques de Saint-Sorlin. En décembre de la même année, la Satvac reprendra celles de Saint-Colomban dans le cadre d'une délégation de service public qui prendra fin en 2016. Peut alors débuter l'aventure de la liaison de ces domaines skiables qui sera effective en 2003 et qui forment ensemble, aujourd'hui, le domaine des Sybelles.

Passionné de rugby, Gaston Maulin dirige le club de Bourgoin (Isère) de 1994 à 1995, puis de 2009 à 2012, sauvant même ce club en lui apportant en 2009 une subvention qui lui redonne un équilibre financier. Moins connu, Gaston Maulin était aussi actionnaire de la société Physiogenex créée en 2003 spécialisée dans la recherche-développement en biotechnologie. Basée à Labège (Haute-Garonne), Gaston Maulin présidera cette société de juin 2009 à juillet 2016.

À Maurienne TV qui lui demandait en 2012 quels étaient ses deux plus beaux souvenirs, Gaston Maulin avait répondu : « Ma première communion, car c'est l'abbé Pierre qui me l'a faite faire, il était aumônier à Notre-Dame, à Grenoble ; à l'époque il s'appelait encore l'abbé Grouès. Et d'avoir mangé trois fois à la table du général de Gaulle. Ce sont mes plus grandes fiertés. Ce qui me permet de relativiser les choses, et les gens qui se prennent au sérieux, j'ai pas beaucoup de respect pour eux. »

Gaston Maulin était le père d'Alexandre Maulin qui dirige les activités tourisme du groupe Maulin et qui est président de Domaines skiables de France depuis octobre 2018.

#### CHIANALE FILS

Chaudage - Sanitaire - Serrurerie  
Reproduction de toutes clés  
Gaz Butane - Propane - toutes marques  
Vente de fers au détail  
Camping-gaz  
73130 St-Étienne-de-Cuines  
Tél. 04 79 56 23 84

  
Ste Marie de Cuines  
à 10 km de la vallée des Villards  
Intermarché vous accueille en non-stop du lundi au samedi de 8 h 30 à 19 h 30 et le dimanche matin de 9 h à 12 h.  
Tél. +33 (0)4 79 56 26 51

## NAISSANCES

• Le 12 avril 2018 à Cracovie (Pologne), de **Lucja**, fille de Patrice **Bozon** et Magda **Cupial**, et petite-fille d'Alain **Bozon** (Le Bessay).

• Le 5 janvier 2019 à Neuilly, d'**Évarine**, fille d'Olivier **Bozon** et Tui **Busara**, et petite-fille d'Alain **Bozon** (Le Bessay).

• Le 22 janvier 2019 à Grenoble, de **Pia**, fille de Deepthi **Divakara** et Baptiste **Chaboud-Crousaz**, petite-fille de Catherine et Jean-Michel **Chaboud-Crousaz**, et arrière-petite-fille de Maria (+) et Eugène (+) **Chaboud-Crousaz** (Premier-Villard).

## DÉCÈS

• De Mme Ginette **Ginoux** née **Girard** (Les Roches), le 13 janvier 2019 à Salon-de-Provence (87 ans).

• De Mme Nicole **Vallé** née **Gandon**, le 16 janvier 2019 à Challes-les-Eaux (87 ans). Nicole **Vallé** était la mère de Véronique **Vallé** et la belle-mère de Jean-René **Bozon-Vialle** (Le Comberousse).

## DISPARITION

## Philippe Mouterde, membre fondateur des Amis des Villards

Philippe Mouterde, membre fondateur de l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards est décédé le 11 février 2019 à Caluire. Il était âgé de 91 ans.

Philippe Mouterde découvre Saint-Colomban, par hasard, en août 1945, lorsqu'il y séjourne une dizaine de jours comme routier-scout de France avec le clan Saint-Louis de Lyon qui est hébergé à La Pierre dans une grange. Il a 18 ans. Cinq ans plus tard, Philippe Mouterde revient à Saint-Colomban en voyage de noces, à l'*Hôtel de la poste* tenu par Olga, la mère de Francis Martin-Fardon.

Mais peut-on vraiment parler de hasard, quand on a un membre de sa famille, René Fontoynton, qui a sillonné la vallée en 1908, nous laissant un fonds précieux de photographies ? Oui, un peu sans doute quand, comme Philippe Mouterde, on est né à Wasquehal, dans le Nord...

Séduits par la vallée, les Mouterde cherchent à s'y établir tout en logeant à Lachenal ou à La Pierre, pratiquant des courses en montagne avec des Villarins de leur âge en compagnie de l'abbé Plaisance. En 1964, ils achètent à la famille Sallier une maison en ruine en Grange Neuve, à l'extrémité du hameau des Roches. C'est alors le temps des amis qu'on se fait (Séraphin Girard, le Maréchal, qu'il évoquait souvent) ou qu'on amène aux Villards (comme les Velut).

En 1976, leur fille Odile meurt accidentellement en montagne lors d'une randonnée dans le Val Gaudemard ; elle repose au cimetière de Saint-Colomban, à la place où se situait l'ancien clocher.

Intéressé par le développement de son pays d'élection, c'est tout naturellement qu'on retrouve en août 1972 Philippe Mouterde aux côtés, entre autres, de Pierre Bozon et Gilbert Pautasso, comme membre fondateur de l'Association des amis de la vallée des Villards. Il siégera au bureau jusqu'en 2007, exerçant diverses fonctions dont celles de président (1991-1996), de secrétaire et de secrétaire adjoint jusqu'en 2004.

Prenant au sérieux ce pourquoi cette association avait été créée (« *Non pas*, écrivait

• De Mme Ida **Jeandet** née **Favre-Teylaz** (Les Roches), le 17 janvier 2019 à Chambéry (90 ans).

• De Mme Marguerite **Martin-Cocher** le 18 janvier 2019 à Marseille (89 ans).

• De Mme Yvonne **Martin-Cocher** née **Vérollet**, le 26 janvier 2019 à Villard-Bonnot (93 ans).

• De M. Philippe **Mouterde** (Les Roches), le 11 février 2019 à Caluire (91 ans) (*lire ci-dessous*).

• De M. Gaston **Maulin**, le 11 février 2019 à Chambéry (87 ans) (*lire page 15*).

• De Mme Aline **Francou** née **Tardy** (La Pierre), le 14 février 2019 à Salon-de-Provence (94 ans). [Aline Francou a toujours suivi d'un œil bienveillant l'évolution de sa commune d'origine (« Le plus beau pays du monde » disait-elle) où elle revenait chaque été, à La Pierre, pour deux mois. En 1965, elle est candidate aux élections municipales sur la liste de Francis Martin-Fardon. Quand ce dernier crée, quelques mois plus tard, la « Société des Villards d'équipement sportif touristique et résidentiel » pour planter un téléski à Rogemont (87 ans).

(La Pierre), naturellement Aline Francou fait partie de la dizaine d'actionnaires. Cette société privée sera la seule à proposer une activité de ski jusqu'au tout début des années 90 où elle est rachetée par la Semcov, société d'économie mixte créée en 1989 pour gérer le domaine skiable de Saint-Colomban après l'équipement de l'Ormet. Elle exploitera également un remonte-pente démontable durant les vacances de printemps, aux Échets ou au Sapey selon l'enneigement. Depuis 2013, Aline Francou était la veuve de Jean Francou qui fut sénateur des Bouches-du-Rhône (1971-1989), conseiller régional et maire de Salon-de-Provence (1956-1989).]

• De Mme Jeannine **Dufour** née **Cartier** (l'Église), le 25 février 2019 à Saint-Jean-de-Maurienne (75 ans). Jeannine Dufour était la sœur d'Albert Cartier.

• De M. Roger **Sallien**, le 12 mars 2019 à Challes-les-Eaux (93 ans). Roger Sallien était l'époux d'Yvonne Sallien née **Favre-Teylaz** (Le Châtelelet).

• De M. Marcel **Girard** (Martinan), le 18 mars 2019 à Saint-Jean-de-Maurienne (87 ans).

## LE PETIT VILLARIN

## PUBLICATION TRIMESTRIELLE

Numéro CPPAP : 0720 G 79863

Numéro ISSN : 1140-5473

## SIÈGE :

Maison des associations

73130 – Saint-Colomban-des-Villards

## DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

## COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves

(04-79-59-46-13),

Christophe Mayoux

(Courriel : cmayoux73@gmail.com),

Emmanuel Tronel-Peyroz

(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

## ABONNEMENTS ET DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz

19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille (09-51-40-38-39)

## COMPTABILITÉ ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio

Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr

CCP : Le Petit Villarin

n° 1357-38 M Montpellier

## MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)

JF impression, Montpellier

(04-67-27-34-11)

## ABONNEMENT ANNUEL : 10 euros.

## SOMMAIRE

NUMÉRO 187  
MARS 2018

## PAGES 2 :

• La saison hivernale.

## PAGE 3 :

• Remontées mécaniques : des pannes inquiétantes.

• Projet : une télécabine pour Bellard.

## PAGE 4 :

• Point de vue du maire de Saint-Colomban.

• Ski : grand prix de Saint-Colomban.

• Un champion du monde en visite.

## PAGE 5 :

• Chasse : bilans des ACCA. • Brèves. • Saint-Col station fleurie.

## PAGES 6 à 8 :

• Coupures de presse (V) : les activités du Ski club du Glandon, tourisme, chasse, cyclisme...

## PAGE 9 :

• Prédations du loup : des constats enfin partagés. • La fête du col.

## PAGE 10 :

• Le grand débat aux Villards.

• Transport scolaire : ouvert au public.

## PAGE 11 :

• Échange courtois et constructif. • Vœux municipaux. • Petite annonce.

• Les travaux du Sivav et de la 4C.

## PAGES 12 à 14 :

• Comptes rendus des séances des conseils municipaux.

## PAGE 15 :

• Brèves.

• Disparition : Gaston Maulin.

## PAGE 16 :

• Disparition : Philippe Mouterde. • Carnet.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

• par voie postale :

Le Petit Villarin

21, rue Albert-Dubout

34130 – Mauguio

Tél. : 04-67-29-45-43

• par courriel :

lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.

son bureau pour son cinquième anniversaire, pour être une amicale quelconque, mais pour réunir toutes les bonnes volontés, tous les dévouements au service du développement et du renouveau de la vallée des Villards, afin d'épauler l'action des municipalités, de les stimuler par nos suggestions, voire nos critiques dans un sens constructif (...) »), Philippe Mouterde ne cessera de placer son action dans cette ligne en proposant des initiatives, sans être toujours bien compris ni suivi...

Au milieu des années 70, il milite pour que la commune de Saint-Colomban se dote d'un plan d'occupation des sols et mette en cohérence l'affectation de ses espaces... Puis il attire l'attention des élus sur l' « avalanche verte », leur suggérant de créer des associations foncières pastorales pour lutter contre le reboisement et l'enfriement de la vallée...

Quelques années plus tard (1996), Philippe Mouterde écrit dans ces colonnes : « Nous allons bientôt nous trouver aux Villards dans une situation des contes du siècle dernier. Les loups ne vont pas tarder à faire leur apparition, au réel et plus seulement pour le petit chaperon rouge. » Attribuant cette menace au paysage qui se referme, il conclut : « Pourra-t-on dans cinquante ans, l'hiver, aller d'un village à l'autre en toute sécurité ? C'est la question que nous devons nous poser avant qu'il ne soit trop tard. »

Percevant très tôt que « *parmi les Villarins, certains sont sceptiques quant à l'idée que la fuite dans le « tout ski » est la seule solution possible pour assurer la survie des deux villages* », en 2000, il suggère que l'association fasse réaliser une étude par le cabinet Bollon. L'idée ne sera pas retenue par le bureau.

Quelques mois plus tard, il imagine d'adresser aux adhérents de l'association un questionnaire (de 82 questions) sur quatre thèmes : les services publics et les infrastructures, l'agriculture, le tourisme, les moyens. Un « grand débat » en somme... auquel 40 % des adhérents répondront et dont les résultats, dépouillés durant plusieurs mois, se-

ront discutés publiquement le 11 août 2001 puis publiés dans *Le Petit Villarin* et *La Maurienne*.

À bien des égards, Philippe Mouterde fut donc un lanceur d'alerte avant l'heure, et sa disparition nous interroge : avons-nous assez écouté ce qu'il avait à nous dire ?

Philippe Mouterde ne supportait pas les manquements et les incivilités (« *Est-on dans un état de non-droit ?* » écrivait-il dans ces colonnes il y a quelques années), ni les retards, les atermoiements, les discussions à bâtons rompus et les décisions prises non exécutées qui accompagnent inévitablement les activités d'une association... Sa placidité laissait alors place à des colères fulgurantes qui tenaient malheureusement à distance ceux qui ne savaient pas que pour ce pragmatique seul le résultat comptait.

Fidèle en amitié, Philippe Mouterde a manifesté jusqu'au bout (encore en août dernier et malgré la maladie qui l'affaiblissait) son attachement au *Petit Villarin* qui lui doit d'avoir obtenu, en 1973, après un échec, une inscription à la commission paritaire des publications et agences de presse bien précieuse pour sa survie.

## ■ BRÈVE

► VIE PAROISSIALE. À partir du 1<sup>er</sup> avril, les messes dominicales seront célébrées par le père Durieux, à 10 heures (et non plus 10 h 30) à La Chambre. En semaine, elles seront dites par le curé d'Aiguebelle, le père Maurice Kiala. Le jeudi saint 18 avril (18 h 30) un office aura lieu à La Chambre, et le vendredi saint 19 avril le chemin de croix se déroulera à 15 heures suivi à 18 h 30 de l'office de la Passion. Toujours à La Chambre, le 20 avril la veillée pascale aura lieu à 21 heures et la messe de Pâques le lendemain à 10 heures. Le 5 mai la messe aura lieu à la chapelle de Beaurevers (Montaimont), celle de l'Ascension le 30 mai à 10 heures (La Chambre) et celle de Pentecôte le 9 juin à 10 heures (Saint-Rémy-de-Maurienne). – (C. Mayoux.)